

RENFORCEMENT DU PARTENARIAT DE COMMERCE ET D'INVESTISSEMENT ENTRE L'AFRIQUE ET L'INDE

Remerciements

Le présent rapport sur le *Renforcement du partenariat de commerce et d'investissement entre l'Afrique et l'Inde* a été établi par le Centre africain pour les politiques commerciales (CAPC) de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et la Confédération de l'industrie indienne (CII). Il a été rédigé par Simon Mevel, économiste à la CEA, et Jhanvi Tripathi, chercheur associé à la CII, sous la direction et la supervision générales de Pranav Kumar, responsable de la Division de la politique commerciale internationale de la CII et David Luke, Coordonnateur du CAPC de la CEA. Nous tenons à remercier Martin Kohout de la CEA pour sa contribution à la « Vue d'ensemble de la structure des investissements entre l'Afrique et l'Inde », préparée sous la direction de Laura Páez, Chef de la Section des politiques d'investissement de la CEA. Nous tenons également à remercier Karanjit Singh, du Bureau Afrique de la division internationale de la CII, pour son assistance à la recherche.

À propos de la Commission économique pour l'Afrique*

La CEA a pour mandat de promouvoir le développement économique et social de ses États membres, de favoriser l'intégration régionale et d'encourager la coopération internationale en faveur du développement de l'Afrique. Regroupant 54 États membres et agissant à la fois en tant qu'organisme régional des Nations Unies et en tant que composante clé du paysage institutionnel africain, la CEA est bien placée pour contribuer de façon exceptionnelle au développement du continent.

La CEA tire sa force de son rôle d'unique organisme de l'ONU ayant pour mandat de mobiliser, à l'échelle régionale et sous-régionale, les ressources nécessaires pour répondre aux priorités de l'Afrique. Les domaines thématiques prioritaires de la CEA sont les suivants : politique macroéconomique ; intégration régionale et commerce ; développement social ; ressources naturelles ; innovation et technologie ; égalité des sexes et gouvernance.

Pour accroître son impact, la CEA accorde une attention particulière aux activités suivantes : collecter des statistiques régionales originales et actualisées permettant d'étayer ses activités de recherche sur les politiques et de plaider par des données claires et objectives ; promouvoir le consensus sur les orientations à suivre, exécuter des activités concrètes de renforcement des capacités et offrir des services de conseil aux gouvernements africains, aux organisations intergouvernementales et autres institutions dans ses domaines thématiques clés. En outre, elle conçoit et promeut des programmes d'aide au développement et joue le rôle d'agent d'exécution pour des projets opérationnels pertinents. En tant que groupe spécialisé de la CEA, le CAPC appuie les efforts déployés par les États membres et les communautés économiques régionales en améliorant leur capacité de formuler et d'exécuter de bonnes politiques commerciales et de participer plus activement aux négociations commerciales à tous les niveaux. C'est pourquoi le Centre se consacre à des recherches en matière de politiques, au renforcement des capacités, à l'assistance technique et au plaidoyer.

À propos de la Confédération de l'industrie indienne

La Confédération de l'industrie indienne (CII)** œuvre à la création et au maintien d'un environnement favorable au développement de l'Inde, en instaurant un partenariat entre l'industrie, l'État et la société civile, grâce à des mécanismes consultatifs.

La CII est une organisation non gouvernementale à but non lucratif, pilotée et gérée par des professionnels de l'industrie, qui participe activement au développement de l'Inde. Fondée en 1895, cette première association commerciale du pays compte plus de 8 500 membres directs appartenant aux secteurs privé et public, dont des petites et moyennes entreprises (PME) et des sociétés multinationales. Il s'y ajoute des membres indirects constitués de plus de 200 000 entreprises venant de près de 265 organismes industriels sectoriels nationaux et régionaux.

La CII ouvre la voie aux changements en travaillant en étroite collaboration avec le gouvernement sur des questions de politiques, en servant d'intermédiaire auprès des leaders d'opinion et en favorisant l'efficacité et la compétitivité et en créant pour les industriels des possibilités d'affaires grâce à une gamme de services spécialisés et de liaisons internationales stratégiques. Elle constitue aussi un cadre de création de consensus et de réseaux sur des questions clés.

Au-delà de ses activités commerciales, la CII aide les industriels à définir et à mettre en œuvre des programmes d'entreprise citoyenne. Il s'agit d'engager, en partenariat avec des organisations de la société civile, des initiatives de développement intégré et inclusif dans divers domaines, notamment celui des actions positives, des soins de santé, de l'éducation, des conditions de vie, de la gestion de la diversité, du développement des aptitudes, de l'autonomisation des femmes et de l'eau.

Avec 67 bureaux, dont neuf centres d'excellence, en Inde et 11 bureaux à l'étranger, en Australie, au Bahreïn, en Chine, en Égypte, en France, en Allemagne, en République islamique d'Iran, à Singapour, en Afrique du Sud, au Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord et aux États-Unis d'Amérique, et des partenariats institutionnels avec 355 organisations homologues dans 126 pays, la CII sert de référence pour les industries indiennes et la communauté internationale des affaires.

* Pour plus de renseignements, voir : <https://www.uneca.org/fr/pages/%C3%A0-propos-0>.

** Confédération des industries indiennes (au pluriel) dans UNTERM. Le singulier (industrie indienne) a cependant été retenu par la Confédération.

RENFORCEMENT DU PARTENARIAT DE COMMERCE ET D'INVESTISSEMENT ENTRE L'AFRIQUE ET L'INDE

Rapport conjoint du Centre africain pour les politiques commerciales
et de la Confédération de l'industrie indienne

Pour commander des exemplaires du **Renforcement du partenariat de commerce et d'investissement entre l'Afrique et l'Inde**, veuillez contacter :

Section des publications
Commission économique pour l'Afrique
Avenue Menelik II
B.P. 3001
Addis-Abeba (Éthiopie)

Tél. : +251-11- 544-9900
Télécopie : +251-11-551-4416
Adresse électronique : ecainfo@uneca.org
Web : www.uneca.org

Confederation of Indian Industry
The Mantosh Sondhi Centre
23, Institutional Area, Lodi Road,
New Delhi - 110 003 (India)

Tél.: 91 11 45771000 / 24629994-7
Télécopie: 91 11 24626149
Adresse électronique : tradepolicy@cii.in
Web: www.cii.in

© 2018 Commission économique pour l'Afrique, Addis-Abeba (Éthiopie) et la Confédération de l'industrie indienne, New Delhi (Inde)

Tous droits réservés
Premier tirage : mars 2018, New Delhi

La reproduction, en tout ou en partie, de la teneur de cette publication est autorisée. La Commission demande qu'en pareil cas, il soit fait mention de la source et que lui soit communiqué un exemplaire de l'ouvrage où sera reproduit l'extrait cité.

Conception de la couverture et mise en page : Groupe de la publication et de l'impression de la CEA, Addis-Abeba, certifié ISO 14001:2004.

Table des matières

Abréviations et acronymes	v
Avant-propos	vi
Résumé	viii
I. Introduction	1
II. Contexte de la politique commerciale	2
1. Vue d'ensemble des tendances des échanges entre l'Afrique et l'Inde	2
2. Schéma de préférences tarifaires en franchise de droits (DFTP) de l'Inde pour les PMA et ses implications pour le commerce entre l'Afrique et l'Inde.....	6
3. Vue d'ensemble des tendances des investissements entre l'Afrique et l'Inde	12
4. Modèle indien d'aide à l'Afrique	14
5. Incidences de l'émergence des accords commerciaux mégarégionaux sur les relations de commerce et d'investissement entre l'Afrique et l'Inde	16
6. Mise en place de la Zone de libre-échange continentale africaine : condition préalable à un partenariat de commerce et d'investissement renforcé entre l'Afrique et l'Inde	20
III. Dynamiser les investissements indiens en Afrique : perspectives de l'industrie indienne ...	24
1. Faire des affaires avec l'Afrique : Conditions favorables et défavorables au commerce et à l'investissement.....	25
1.1 Intégration régionale en Afrique.....	25
1.2 Le Corridor de croissance Afrique-Asie	26
1.3 Les lignes de crédit de la Banque indienne d'import-export	27
1.4 Coopération pour le développement en Inde : le programme Focus Africa.....	28
2. Étude de cas.....	30
2.1 Coordination agricole : contradictions en Zambie.....	30
2.2 Le rôle grandissant des télécommunications : incursions d'Airtel en Afrique	33
2.3 Établir les bases : Kirloskar en Afrique	34
Conclusion	36
Bibliographie	37

Liste des tableaux

Tableau 1 : Les cinq principaux pays africains bénéficiaires des IDE indiens et les cinq principaux pays africains pourvoyeurs d'IDE en Inde – stocks à la fin 2014 (en millions de dollars des États-Unis)..... 13

Tableau 2 : Traités d'investissement bilatéraux entre l'Inde et des pays africains

Liste des figures

Figure 1 : Évolution des parts respectives de l'Afrique et de l'Inde dans le total de leurs exportations et importations de marchandises, 1995-2015

Figure 2 : Évolutions des exportations de l'Afrique vers l'Inde par principales catégories de produits, 1995-2015 (milliards de dollars des États-Unis).....	3
Figure 3 : Évolution du prix annuel nominal (moyen) du pétrole brut, 1995-2015 (dollars par baril).....	3
Figure 4 : Évolution de la consommation totale de produits pétroliers en Inde, 1998-2016 (en millions de tonnes métriques).....	4
Figure 5 : Évolution des exportations de l'Inde vers l'Afrique par principales catégories de produits, 1995-2015 (en milliards de dollars des États-Unis)	4
Figure 6 : Part des 10 pays d'Afrique qui exportent le plus vers l'Inde (à gauche) par rapport à la part des dix pays qui importent le plus de l'Inde (à droite), moyenne sur 2011-2015	5
Figure 7 : Évolution de la part des exportations des pays les moins avancés d'Afrique dans le total des exportations de l'Afrique vers l'Inde comparée à la part des exportations indiennes vers les pays les moins avancés d'Afrique dans le total des exportations indiennes vers l'Afrique, 1995-2015	6
Figure 8 : Évolution des importations indiennes de produits exclus du schéma de préférences tarifaires à taux zéro pour les PMA, en provenance d'Afrique, comparées à celles provenant du reste du monde, entre 2005 et 2014 (en milliards de dollars des États-Unis).....	7
Figure 9 :Évolution des exportations des pays les moins avancés d'Afrique vers l'Inde, par principales catégories de produits, entre 1995 et 2015 (en milliards de dollars des États-Unis).....	7
Figure 10 : Évolution des exportations vers l'Inde des PMA africains* qui ne bénéficient pas encore du schéma de préférences tarifaires en franchises de droits de l'Inde pour les PMA, par catégorie de produits, 1995-2015 (en milliards de dollars des États-Unis)	8
Figure 11 : Évolution des exportations vers l'Inde des PMA africains* bénéficiant du régime préférentiel en franchises de droits de l'Inde destinés aux PMA, par catégorie de produits, 1995-2015 (milliards de dollars des États-Unis).....	9
Figure 12 : Évolution des exportations des PMA africains à destination de quatre principales destinations hors de l'Afrique, en valeurs moyennes pour la période 2003-2005, comparées aux valeurs moyennes pour la période 2013-2015 (en milliards de dollars des États-Unis)	10
Figure 13 : Variations des exportations africaines (en milliards de dollars des États-Unis) par principales destinations ou principaux secteurs suite à la mise en place des accords commerciaux mégarégionaux, par rapport aux prévisions de référence, 2022	18
Figure 14 : Variations des exportations vers l'Inde des pays africains ne figurant pas sur la liste des PMA par rapport à celle des PMA africains suite à la mise en place des accords commerciaux mégarégionaux, par rapport aux prévisions de référence, 2022.....	18
Figure 15 : Variations des exportations vers l'Inde des PMA africains suite à la mise en place des accords commerciaux mégarégionaux, par rapport aux prévisions de référence, 2022 (en pourcentage)	19
Figure 16 : Variations des exportations vers l'Inde des PMA africains par principaux secteurs suite à la mise en place des accords commerciaux mégarégionaux, par rapport aux prévisions de référence, 2022 (en pourcentage)	19
Figure 17 : Variations (en milliards de dollars É.-U.) des exportations africaines par destinations et par secteurs principaux suite à la mise en place d'accords commerciaux méga-régionaux (ACMRs) externes uniquement, comparées aux variations qui résulteraient d'accords commerciaux méga-régionaux appliqués en parallèle avec la ZLECA, par rapport aux valeurs de référence de 2022	21
Figure 18 : Variations (en pourcentage) des exportations africaines vers l'Inde et des exportations indiennes vers l'Afrique par principaux secteurs, suite à la mise en place d'accords commerciaux méga-régionaux parallèlement à la ZLECA, comparées aux variations qui résulteraient de la mise en œuvre d'accords commerciaux méga-régionaux en parallèle avec la ZLECA fusionnée au Partenariat économique régional global, par rapport aux valeurs de référence de 2022	22
Figure 19 : Dix premiers pays africains par le nombre d'entreprises indiennes qu'ils abritent.....	25
Figure 20 : Problèmes de commerce et d'investissement rencontrés par les entreprises indiennes faisant des affaires en Afrique	26
Figure 21 : Pays bénéficiant d'au moins cinq lignes de crédit actives accordées par la Banque indienne d'import-export en décembre 2016.....	28
Figure 22 : Profil d'exportation de la Zambie.....	31

Abréviations et acronymes

Afrexim	Banque africaine d'import-export
AIAFD	Association des institutions africaines de financement du développement
ANASE	Association des Nations d'Asie du Sud-Est
CII	Confédération de l'industrie indienne
DFTP	Schéma de préférences tarifaires en franchises de droits
IDE	Investissements directs étrangers
NPF	Nation la plus favorisée
ODD	Objectif de développement durable
OMC	Organisation mondiale du commerce
ONG	Organisation non gouvernementale
PMA	Pays moins avancés
PPP	Partenariat public-privé
PTCI	Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement
PTP	Partenariat transpacifique
RCEP	Partenariat économique global régional
TIC	Technologies de l'information et de la communication
ZLECA	Zone de libre-échange continentale africaine

Avant-propos

Le système commercial multilatéral connaît une crise de légitimité due à l'absence de progrès sur les questions urgentes au sein de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Cette situation a fait naître des tensions et une confusion dans l'environnement commercial international qui poussent les pays à se replier sur eux-mêmes et suscitent en eux une aversion pour les risques. Il ne faut pas perdre de vue par ailleurs que les processus de production sont de plus en plus interdépendants, une interdépendance qui se traduit par la multiplication des chaînes de valeur mondiales dans lesquelles les pays doivent s'intégrer. Il convient de voir dans ces tendances une chance pour les pays en développement de consolider leurs efforts d'intégration régionale et leurs liens avec des partenaires non traditionnels.

L'Afrique et l'Inde en particulier resserrent de plus en plus leurs liens de partenariat en matière de commerce et d'investissement, leurs échanges commerciaux augmentant à un rythme régulier. Selon les données d'UNCTADStat, les exportations de l'Inde vers l'Afrique sont passées de 6,7 milliards de dollars des États-Unis en 2005 à 25,6 milliards de dollars en 2015, tandis que les exportations africaines à destination de l'Inde sont passées, elles, de 4,4 milliards de dollars à 27,1 milliards de dollars au cours de la même période, faisant de

l'Inde une des trois principales destinations des exportations africaines, après la Chine et l'Union européenne.

De surcroît, les investissements directs étrangers (IDE) indiens en Afrique sont passés de 11,9 milliards de dollars en 2010 à 15,2 milliards de dollars en 2014, ceux de l'Afrique en Inde ont aussi augmenté sur la même période, passant de 57 milliards de dollars à 73,7 milliards de dollars. Ce montant plus élevé d'IDE africains en Inde s'explique par le fait que Maurice sert de canal pour d'importants montants d'IDE destinés à l'Inde.

Toutefois, il a été noté un manque de diversification et un récent ralentissement considérable des échanges commerciaux entre les deux partenaires. Il convient de prendre de toute urgence des mesures pour maintenir l'élan en élargissant les possibilités commerciales. À l'avenir, le partenariat entre l'Afrique et l'Inde devrait être adapté de manière à mieux appuyer le développement industriel et la transformation structurelle des deux parties.

En Afrique comme en Inde, les gouvernements sont conscients des énormes possibilités qu'offrent les échanges commerciaux entre eux. Le présent rapport, établi conjointement par le Centre

africain pour les politiques commerciales de la CEA et la Confédération de l'industrie indienne, présente un aperçu du commerce entre l'Afrique et l'Inde et met en exergue le rôle essentiel que les processus d'intégration en cours de part et d'autre pourraient jouer sur les relations bilatérales, notamment dans le cas, pour l'Afrique, de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA) et, pour l'Inde, du Partenariat économique global régional. Le rapport s'intéresse aussi à certains facteurs extérieurs ayant une incidence sur les deux parties, ainsi qu'à de nouveaux accélérateurs du commerce entre elles, comme le Corridor de la croissance Asie-Afrique. S'appuyant sur des études de cas, il explique quels sont les principaux obstacles à l'expansion des échanges entre l'Inde et l'Afrique.

Les principales conclusions du rapport, qui ont été présentées lors du forum Inde-Afrique de l'Est que la Confédération de l'industrie indienne et la Export-Import Bank of India (Banque d'import-export de l'Inde) avaient organisé les 20 et 21 novembre 2017 à Kampala, font ressortir les défis auxquels le commerce entre l'Inde et l'Afrique se trouve confronté. Il faut espérer que ce rapport permettra aux décideurs comme aux industriels de mieux comprendre les relations de commerce et d'investissement entre l'Afrique et l'Inde pour en tirer le meilleur parti. Il s'agit de faire en sorte qu'à long terme les deux partenaires puissent retirer des avantages substantiels du renforcement du commerce et des investissements entre eux.



Vera Songwe

Secrétaire générale adjointe de l'ONU et
Secrétaire exécutive de la Commission
économique pour l'Afrique



Chandrajit Banerjee

Directeur général
Confédération de l'industrie indienne

Résumé

L'Afrique et l'Inde deviennent des partenaires de plus en plus influents dans leurs échanges commerciaux réciproques. La part de marché conquise par leurs importations et leurs exportations s'accroît sensiblement entre les deux partenaires. La mondialisation et le renforcement de l'intégration commerciale ont stimulé les échanges entre eux. Tous deux admettent également l'importance que chacun représente, en tant que marché et partenaire commercial à long terme, notamment au niveau des chaînes de valeur mondiales.

Le commerce et l'investissement entre l'Inde et l'Afrique sont toutefois freinés par des problèmes structurels et institutionnels qui vont des obstacles bureaucratiques aux déficiences en matière d'infrastructures. Les divers blocages rencontrés par les investisseurs des deux entités partenaires ont été recensés dans de multiples rapports. Ces blocages n'entravent toutefois pas les efforts déployés pour maintenir la dynamique de la consolidation du partenariat de commerce et d'investissement. L'Inde s'est hissée aux premiers rangs des investisseurs en Afrique en s'efforçant d'accorder une place centrale au commerce et à l'investissement dans la politique diplomatique qu'elle mène avec l'Afrique.

Les données existantes montrent que les exportations des deux partenaires sont concentrées dans plusieurs secteurs précis. Si les exportations indiennes en Afrique sont dominées par les produits manufacturés et, dans une moindre mesure, les produits pétroliers raffinés, les exportations africaines en Inde sont essentiellement des produits de base.

Ces dernières sont plus précisément concentrées sur les carburants (en particulier le pétrole brut), comme cela était le cas sur la période 1995-2015, avec accentuation après 2005 et de manière plus prononcée encore après la crise économique et financière de 2008. La part des carburants dans le total des exportations africaines à destination

de l'Inde était 45 % en moyenne annuelle pour la période 1995-2005 et de 77 % en moyenne annuelle pour la période 2006-2015, cette dernière augmentation étant due à l'enchérissement des cours du pétrole brut et à la forte croissance de la demande indienne..

L'Inde a mis en place un régime généreux de préférences commerciales en franchise de droits de douane. Il s'applique aux pays africains les moins avancés, mais reste sous-utilisé comme le montre le présent rapport. Ce retard ne signifie pas que le régime de préférences commerciales ait exercé peu d'incidences positives, mais il signale que des obstacles empêchent les pays bénéficiaires d'en tirer pleinement parti. Les barrières non tarifaires, telles que les normes techniques, posent d'importants problèmes. Il est ainsi admis que les capacités de ces pays doivent être renforcées, afin qu'ils puissent satisfaire aux normes internationales et accéder plus facilement aux marchés.

Le présent rapport examine les effets produits par les accords commerciaux mégarégionaux, en particulier le Partenariat économique global régional (RCEP) (qui est un projet d'accord de libre-échange incluant l'Inde), sur les relations commerciales entre l'Afrique et l'Inde. Des inquiétudes ont été exprimées à juste titre sur les pertes de marché anticipées et le potentiel de détournement des échanges. Le rapport démontre que le RCEP aurait effectivement pour effet d'éroder les préférences et d'aiguiser la concurrence des pays africains sur le marché indien, ce qui réduirait davantage les bénéfices qu'ils peuvent tirer du régime des préférences commerciales en franchise de droits de douane.

Notre analyse montre clairement que l'établissement de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA) contribuerait à atténuer les effets négatifs que le RECP devrait exercer sur les économies africaines. La ZLECA servirait en outre de base solide aux efforts

déployés pour améliorer l'industrialisation et la transformation structurelle de l'Afrique, en stimulant le commerce intra-africain et son contenu industriel. L'établissement de la ZLECA offre également des opportunités aux entreprises et investisseurs indiens en contribuant à créer un marché africain agrandi, unifié, simplifié et solide.

L'Afrique et l'Inde ne pourront en fait assurer l'efficacité d'un partenariat d'intégration économique, fondé sur l'accès réciproque au marché, qu'au terme de la mise en œuvre de la ZLECA. Le présent rapport démontre explicitement que l'intégration renforcée des échanges entre l'Afrique et l'Inde générerait des bénéfices pour les deux partenaires. Ces bénéfices pourraient même contribuer à rééquilibrer la composition des biens commercialisés en offrant la possibilité de mieux tirer parti des chaînes de valeur et d'accélérer la transformation structurelle.

Le présent rapport recense également les freins et les accélérateurs du commerce et de l'investissement indiens en Afrique. Il est notamment établi que les avancées indiennes sur le marché africain étaient facilitées et même encouragées par les entreprises privées indiennes. Si la présence des entreprises indiennes n'est pas récente en Afrique, plusieurs problématiques continuent de persister au fil des années. Le manque d'informations est reconnu comme l'un des principaux obstacles, devant l'insuffisance des infrastructures de base. Afin de surmonter ces obstacles, plusieurs facteurs ont été identifiés.

Les facteurs non traditionnels incluent l'intégration régionale et le corridor de la croissance Asie-Afrique, les lignes de crédit accordées par la Banque indienne d'import-export ainsi que les aides au développement versées par l'Inde. Les principaux obstacles rencontrés par les entreprises indiennes en Afrique ont été recensés dans le cadre d'une enquête interne conduite auprès de 200 entreprises indiennes par la Confédération de l'industrie indienne. Plusieurs entreprises ont signalé que l'insuffisance de l'intégration du marché régional africain posait problème. Cette lacune rend plus précisément difficile la circulation des biens à travers les frontières. Il y a ainsi fort à parier que l'Inde appuiera tout effort d'intégration du continent africain, du fait qu'il générerait des

avantages, en particulier pour la facilitation des échanges, le développement des chaînes de valeur et leur mise à niveau. L'intégration peut faciliter la libre circulation des biens à toutes les phases de la production. Elle peut également accroître la valeur ajoutée à long terme en Afrique et baisser le coût des transactions, la circulation des biens à travers les frontières étant moins onéreuse.

Les facteurs non traditionnels revêtent une importance particulière en raison des appuis politiques qu'ils reçoivent de la part des principaux dirigeants des deux partenaires. Le couloir de la croissance Asie-Afrique mérite d'être mentionné, car il ne se limite pas à l'Inde et à l'Afrique, mais inclut le Japon en tant que pays partenaire. L'initiative n'est d'ailleurs pas limitée et peut s'ouvrir à d'autres pays intéressés. Elle accorde également une plus grande attention à la responsabilisation des autorités nationales et à l'appropriation des projets. De même, les risques sont répartis entre les acteurs commerciaux étroits entités gouvernementales au minimum, ce qui a pour effet d'accroître l'attractivité de l'investissement en Afrique. Il convient de noter que cette initiative est financée par les Gouvernements du Japon et de l'Inde, ce qui atténue les effets négatifs produits par le risque politique qui sont considérés par les entreprises indiennes comme un obstacle au commerce en Afrique. Dans le cadre du couloir de la croissance Asie-Afrique, le risque est réparti, et donc partagé, ce qui réduit le montant des pertes subies par chaque entité. L'initiative atteint en outre l'objectif de l'instauration de « bénéfices réciproques », fixé par le Gouvernement de l'Inde pour tous ses projets de coopération au développement.

Des propositions ont également été formulées par l'Inde pour que les lignes de crédit de la Banque indienne d'import-export soient mieux utilisées. L'existence de ces financements est considérée comme un outil important du développement. Une étude conduite par l'Observer Research Foundation explique que les lignes de crédit sont des prêts fondés sur la demande. Cela signifie qu'il appartient au pays auquel le prêt est consenti d'identifier les projets ou entreprises qui seront destinataires de transferts. Lesdits projets devront améliorer « le processus de développement dans le pays hôte ». Ils devront également s'inspirer

de l'expérience acquise par l'Inde et accroître le rayonnement de cette dernière en Afrique. Le continent est considéré comme un partenaire de développement. Les acteurs compétents ont tout intérêt à ce que les lignes de crédit soient utilisées le plus efficacement possible. Cela signifie qu'il est urgent de s'assurer que les informations les concernant soient diffusées de manière appropriée. En effet, plus les modalités de demande et d'utilisation les concernant seront connues, plus les pertes de productivité seront évitées.

Le rapport présente également les moyens qui permettent de mieux cibler les aides indiennes au développement, afin qu'elles soient réalisables et pertinentes. Il explique que cette réorientation doit résulter du renforcement des relations bilatérales, et non d'initiatives entreprises au niveau multilatéral. Plusieurs experts ont recensé les domaines de coopération envisageables par l'Inde et l'Afrique. Ils s'étendent des infrastructures à la sécurité énergétique. Des avancées ont déjà eu lieu en ce sens, mais il reste encore beaucoup à faire. Certains experts ont relevé que la société civile possédait de nombreuses capacités pour encourager le dialogue politique. La diversification des acteurs dépend également de la possibilité d'accroître le rôle joué par les petites et moyennes entreprises, et nécessite notamment de revoir le cadre des investissements privés en Inde et en Afrique.

Le présent rapport expose enfin trois études de cas sur les thématiques suivantes : les possibilités de coopération dans l'agriculture zambienne ; la nécessaire réforme du secteur des télécommunications en Afrique (présentation du cas d'Airtel) ; et l'importance d'installer des infrastructures de base (présentation du cas de Kirloskar en Afrique).

Des conclusions générales et particulières sont tirées des études de cas. La plus importante d'entre elles montre qu'il est nécessaire de combler les lacunes qui existent au niveau des infrastructures de base afin d'optimiser le potentiel offert par le commerce entre l'Afrique et l'Inde. La capacité de production des pays africains est limitée et leur déficit est important en matière d'infrastructures. Le système de préférences commerciales reste ainsi sous-utilisé. Cette situation serait améliorée si les pays africains élaboraient et mettaient en œuvre des stratégies permettant d'identifier et de lever les contraintes pesant sur les exportations et proposaient pour ce faire des options stratégiques ciblées pour plusieurs secteurs.

Il ne fait aucun doute qu'en règle générale, le commerce entre l'Afrique et l'Inde offre un potentiel plus important que celui actuellement déployé. Une réponse ciblée doit être apportée par les gouvernements et les autorités de régulation au problème posé par les obstacles. Les asymétries de savoirs résultent de l'inefficacité de la diffusion de l'information. Elles génèrent des obstacles inutiles au commerce et à l'investissement entre l'Inde et l'Afrique en raison des connaissances incomplètes des deux partenaires sur leurs marchés réciproques. La question de l'harmonisation des normes et de l'allègement des réglementations est également essentielle à la réduction du coût des transactions commerciales effectuées avec l'Afrique. Il est également nécessaire que l'engagement des pouvoirs publics se renforce chez les deux partenaires afin de réduire les risques induits.

Au total, ce sont les collaborations entre les gouvernements et les entreprises qui doivent se développer dans l'objectif de stimuler le commerce entre l'Afrique et l'Inde et d'offrir un modèle viable pour la coopération Sud-Sud.

I. Introduction

L'Afrique et l'Inde sont des partenaires commerciaux de longue date. La mondialisation et l'intégration des échanges commerciaux ont renforcé leurs liens économiques. Les deux partenaires s'adaptent au commerce dans le cadre des chaînes de valeur mondiales et s'emploient à accroître et à diversifier leurs parts du commerce international.

L'Inde compte parmi les économies les plus importantes du monde grâce à son immense dividende démographique. L'Afrique jouit d'un dividende similaire. Mais ni l'une ni l'autre n'exploite pleinement les possibilités que lui offre son potentiel démographique, notamment celle de resserrer les liens économiques existant entre les deux parties.

La première partie du présent rapport décrit le contexte de politique commerciale déterminant les échanges entre l'Afrique et l'Inde, en donnant une vue d'ensemble des rapports de commerce et d'investissement entre les deux parties. Est ainsi présenté le cadre dans lequel s'inscrivent actuellement les échanges entre l'Inde et l'Afrique, notamment le régime de préférence tarifaire que l'Inde accorde aux pays les moins avancés (PMA).

Sont ensuite examinées, d'une part, les incidences que les accords commerciaux mégarégionaux, en particulier le Partenariat économique global régional, auront sur le commerce et l'investissement entre l'Inde et l'Afrique et, d'autre part, les effets probables d'une plus grande intégration de l'Afrique, précisément du fait de la mise en place de la Zone de libre-échange continentale africaine.

La deuxième partie traite des moyens de stimuler l'investissement indien en Afrique du point de vue de l'industrie indienne, ainsi que des facteurs susceptibles de freiner ou d'accélérer le commerce entre l'Inde et l'Afrique, notamment l'intégration régionale africaine, l'impact du corridor de la croissance Asie-Afrique, les lignes de crédit ouvertes par la Banque indienne d'import-export et l'ensemble de la coopération de l'Inde au développement. Sont ensuite expliqués les résultats de trois études de cas, dont la première illustre les occasions manquées de coopération agricole en Zambie, la deuxième les activités d'Airtel en Afrique dans le secteur des télécommunications et la troisième les infrastructures agricoles essentielles et le rôle de Kirloskar en Afrique.

II. Contexte de la politique commerciale

Le rapport commence par présenter l'évolution des relations de commerce et d'investissement entre l'Afrique et l'Inde pour explorer ensuite les choix de politique qui pourraient contribuer à jeter les bases d'un partenariat plus favorable au développement.

1. Vue d'ensemble des tendances des échanges entre l'Afrique et l'Inde

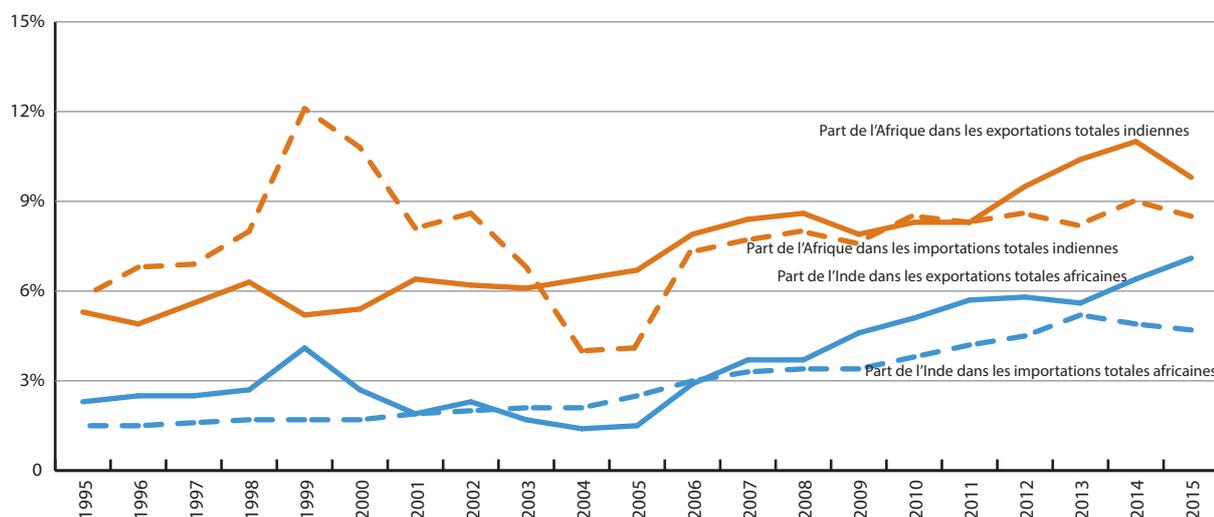
L'Afrique et l'Inde deviennent de plus en plus des partenaires de premier plan dans leurs échanges commerciaux réciproques. La part de chacune des deux parties sur les marchés d'importation et d'exportation de l'autre s'accroît considérablement.

En chiffres absolus, la valeur totale des marchandises exportées par l'Afrique vers l'Inde est passée de tout juste 2,5 milliards de dollars des États-Unis en 1995 à 27,1 milliards de dollars en 2015 (culminant à 35,9 milliards en 2012 ; voir la figure 2), alors que la valeur totale des marchandises exportées de l'Inde en Afrique se montait à 25,6 milliards de dollars en 2015, après

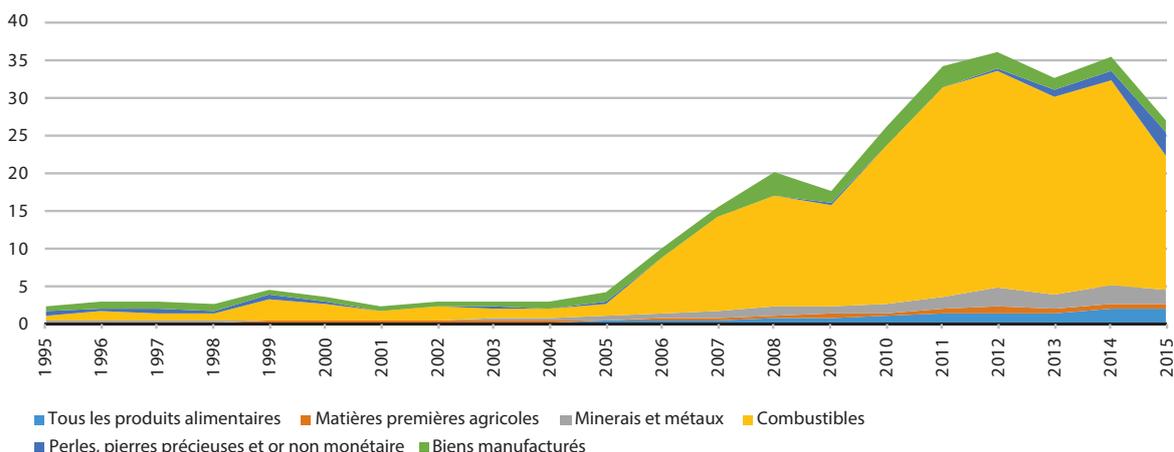
avoir atteint un record de 34,6 milliards en 2014, contre seulement 1,6 milliard de dollars en 1995 (figure 5).

En termes relatifs, la part de l'Inde dans la valeur totale des exportations de l'Afrique a triplé entre 1995 et 2015, passant de 2,3 % à 7,1 %. Depuis 2014, l'Inde a dépassé les États-Unis pour devenir, en valeur, la troisième destination des exportations africaines en dehors du continent, après l'Union européenne et la Chine. Si l'on exclut les partenaires africains, l'Inde est la quatrième source d'importations de l'Afrique, avec 4,7 %, contre juste 1,5 % il y a 20 ans. De même, la part de l'Afrique dans la valeur totale des exportations de l'Inde a presque doublé, passant de 5,3 % en 1995 à 9,8 % en 2015. L'Afrique est donc devenue une des quatre principales destinations des exportations indiennes. Elle se classe aussi au troisième rang, après la Chine et l'Union européenne, s'agissant des importations en provenance d'Inde, lesquelles sont passées de 5,8 % à 8,5 % au cours des deux dernières décennies (figure 1).

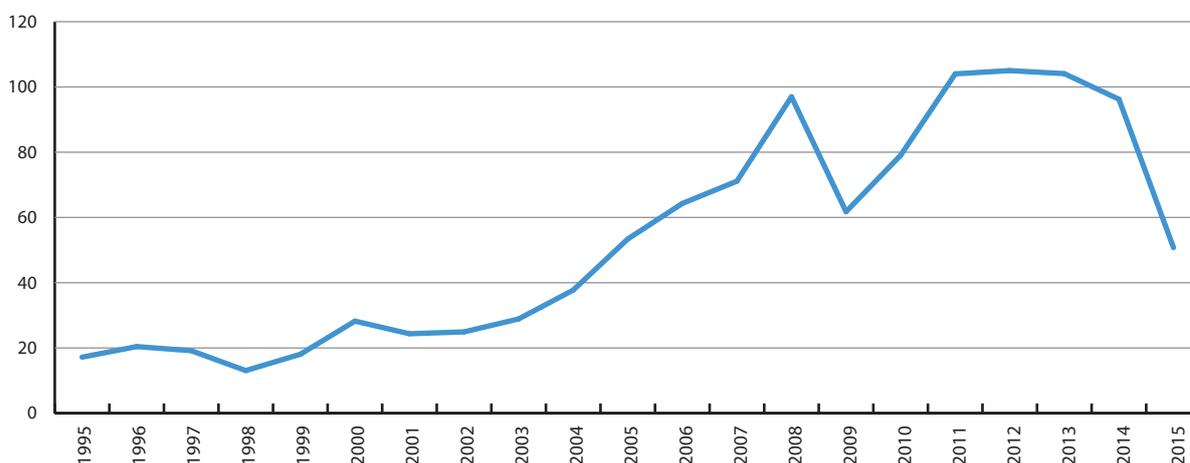
Figure 1: Évolution des parts respectives de l'Afrique et de l'Inde dans le total de leurs exportations et importations de marchandises, 1995-2015



Source : Calculs de l'auteur basés sur les données UNCTADStat (consultées le 29 décembre 2016).

Figure 2 : Évolutions des exportations de l'Afrique vers l'Inde par principales catégories de produits, 1995-2015 (milliards de dollars des États-Unis)

Source : Calculs de l'auteur basés sur les données UNCTADStat (consultées le 29 décembre 2016).

Figure 3 : Évolution du prix annuel nominal (moyen) du pétrole brut, 1995-2015 (dollars par baril)

Source : Calculs de l'auteur basés sur les données de la Banque mondiale sur les produits primaires.

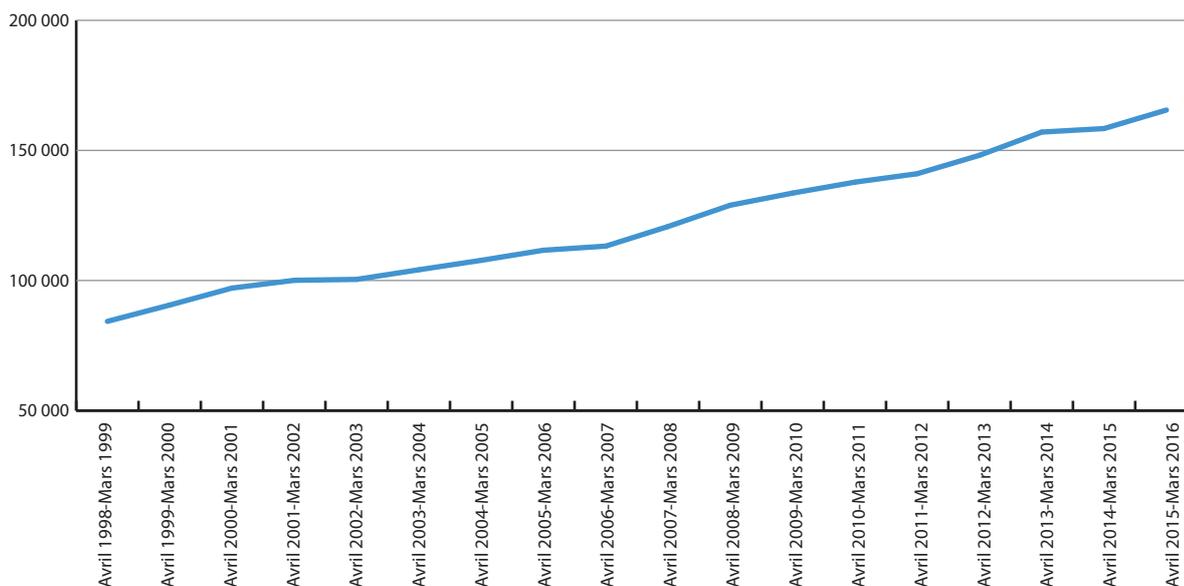
Mais la composition des exportations africaines est considérablement différente de celle des exportations indiennes.

De fait, sur la période 1995-2015, les exportations de l'Afrique vers l'Inde se sont essentiellement concentrées sur les combustibles (en particulier le pétrole brut), avec une accentuation de la tendance après 2005, suite à la crise économique et financière (figure 2). La part des exportations de combustibles dans le total des exportations africaines vers l'Inde était de 45 % sur la période 1995-2005 et s'est hissée à une moyenne de 77 % entre 2006 et 2015, ce qui peut s'expliquer par la flambée des cours du pétrole brut et la forte croissance de la demande indienne.

Il ressort de l'examen de cette forte concentration des combustibles dans les exportations de l'Afrique vers l'Inde que l'évolution de la valeur des exportations africaines à destination de l'Inde suit de près la courbe des prix du pétrole brut, qui avaient culminé vers le milieu des années 2000 pour chuter juste après la crise de 2008 et remonter rapidement à la suite de la crise, avant de dégringoler de nouveau en 2015 (figure 3).

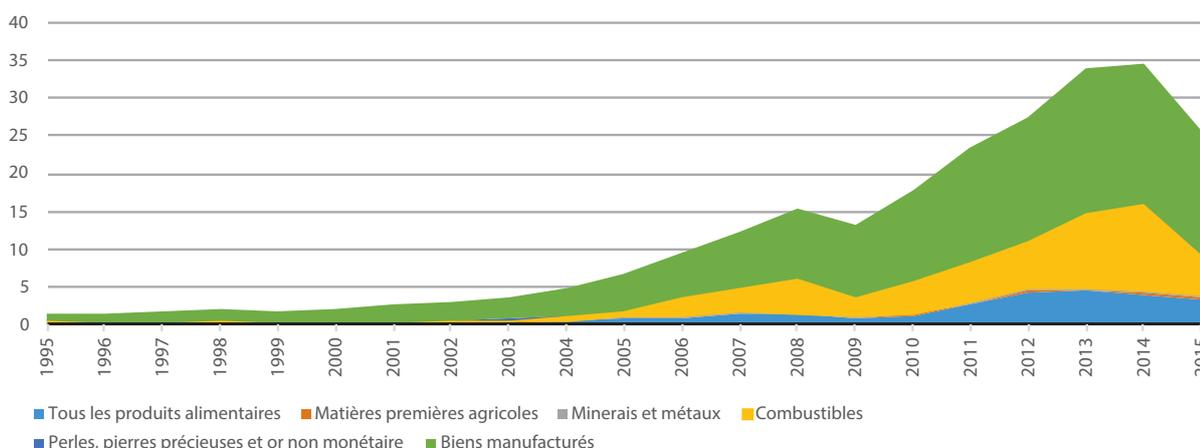
Cette situation, ajoutée à la croissance constante de la demande de produits pétroliers en Inde (figure 4), a nécessairement stimulé les exportations de combustibles de l'Afrique à destination de son partenaire asiatique.

Figure 4 : Évolution de la consommation totale de produits pétroliers en Inde, 1998-2016 (en millions de tonnes métriques)



Source : Calculs de l'auteur basés sur les chiffres de la Cellule de planification et d'analyse des produits pétroliers du Ministère indien du pétrole et du gaz naturel.

Figure 5 : Évolution des exportations de l'Inde vers l'Afrique par principales catégories de produits, 1995-2015 (en milliards de dollars des États-Unis)



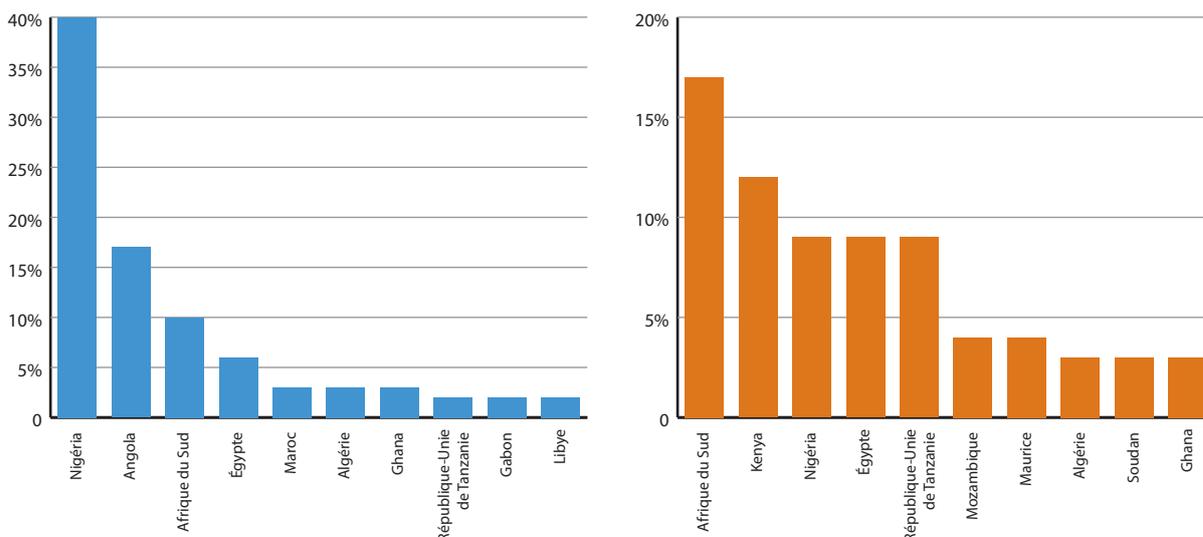
Source : Calculs de l'auteur basés sur les données UNCTADStat (consultées le 29 décembre 2016).

Comme l'illustre la figure 5, les exportations indiennes destinées à l'Afrique sont un peu plus diversifiées, composées essentiellement de denrées alimentaires, dont le riz et le sucre, les combustibles (surtout du pétrole raffiné, parfois du pétrole brut venant d'Afrique) et des biens manufacturés, produits pharmaceutiques, produits chimiques et caoutchouc, textiles et vêtements, machines et équipements, notamment pour le transport, dont des moteurs, des motocyclettes, des bicyclettes et des structures de bateau. Ce sont les exportations de biens manufacturés précisément qui, avec 63 % par an en moyenne

sur la période de 1995-2015, se taillent la part la plus importante des exportations de l'Inde vers l'Afrique.

Dans ce contexte, comme l'illustre la figure 6 (côté gauche), rien de surprenant à ce que les dix pays africains qui exportent le plus vers l'Inde soient principalement les producteurs de pétrole qui comptent ensemble pour 88 % des exportations africaines destinées à leur partenaire asiatique ; c'est le Nigéria qui a la part du lion (40 %), loin devant l'Angola (17 %) et les autres pays africains (tous en dessous de 10 %).

Figure 6 : Part des 10 pays d'Afrique qui exportent le plus vers l'Inde (à gauche) par rapport à la part des dix pays qui importent le plus de l'Inde (à droite), moyenne sur 2011-2015



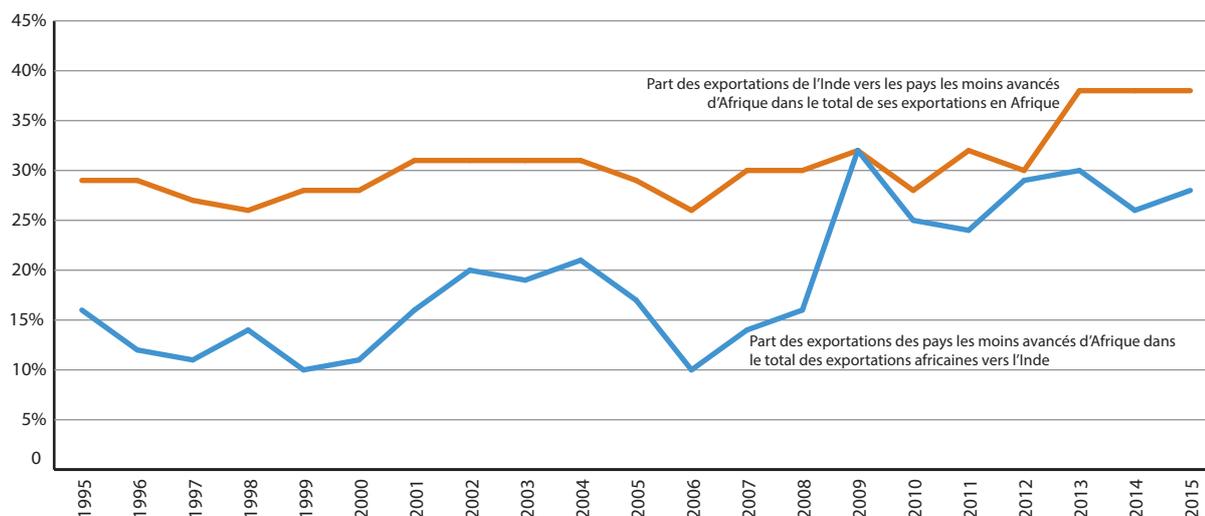
Source : Calculs de l'auteur sur la base des données de UNCTADStat ; consultées le 3 janvier 2017.

Par contre, les dix pays africains qui importent le plus de l'Inde s'y procurent une beaucoup plus vaste gamme de produits, de tous les principaux secteurs : agriculture, produits primaires et industrie. Il convient d'observer néanmoins que pour beaucoup d'entre eux, ce sont les produits pétroliers raffinés qui représentent la plus grosse valeur des produits qu'ils importent, en particulier ceux qui ne produisent pas de pétrole (y compris l'Afrique du Sud). La part de la valeur totale des importations indiennes de ces dix plus importants importateurs africains est de 73 %. En fait, six pays africains comptent parmi les dix qui exportent le plus vers l'Inde et les dix qui en importent le plus, ce qui illustre la forte concentration des échanges entre l'Inde et un petit nombre seulement de pays africains. Il est évident que l'Afrique du Sud, membre du groupe de pays BRICS¹ depuis décembre 2010, est un partenaire stratégique de l'Inde.

Outre l'Angola, la République-Unie de Tanzanie et le Soudan, les pays les moins avancés (PMA), soit 33 des 54 pays africains, ne font pas partie des dix pays africains qui ont le plus d'échanges commerciaux avec l'Inde (exportations ou importations) en valeur. Le commerce entre les PMA d'Afrique et l'Inde a néanmoins considérablement augmenté. Si la part de ces pays dans les exportations totales de l'Inde vers l'Afrique est restée relativement stable (avec une légère augmentation ces dernières années), leur part dans les exportations totales de l'Afrique vers l'Inde a énormément augmenté depuis 2008, puisqu'elle était en moyenne de 15 % sur la période 1995 – 2008 et qu'elle est passée à une moyenne de 28 % pour la période 2009 – 2016 (figure 7). Le changement le plus spectaculaire, qui avait été enregistré entre 2008 et 2009 et avait coïncidé avec la crise financière et économique, était dû essentiellement à l'introduction du régime commercial préférentiel offert par l'Inde aux PMA.

1 BRICS : l'association de cinq pays émergents : le Brésil, la Fédération de Russie, l'Inde, la Chine et l'Afrique du Sud.

Figure 7 : Évolution de la part des exportations des pays les moins avancés d'Afrique dans le total des exportations de l'Afrique vers l'Inde comparée à la part des exportations indiennes vers les pays les moins avancés d'Afrique dans le total des exportations indiennes vers l'Afrique, 1995-2015



Source : Calculs de l'auteur sur la base des données d'UNCTADStat, consultées le 29 décembre 2016.

2. Schéma de préférences tarifaires en franchise de droits (DFTP) de l'Inde pour les PMA et ses implications pour le commerce entre l'Afrique et l'Inde

L'Inde a mis en place en 2008 à l'intention des PMA un schéma de préférences tarifaires en franchise de droits, en vertu duquel les droits de douane ont été progressivement supprimés sur les importations de l'Inde en provenance des PMA sur 85 % de toutes les lignes tarifaires du pays (selon la définition du système harmonisé à 6 chiffres (SH6)) dès 2012. Le régime offre des préférences allant de 10 à 100 % sur 9% des lignes tarifaires supplémentaires (environ 458 produits). Les 6 % restant des lignes tarifaires (soit 326 produits) sont exclus de réduction tarifaire. Les PMA ayant le statut de nation plus favorisée (NPF) sur leurs exportations vers l'Inde sur cette dernière catégorie de produits.

Le 1^{er} avril 2014, le schéma a été élargi, l'accès en franchise de droits ayant été accordé pour 96 % des lignes tarifaires (soit 4 994 produits), avec des tarifs préférentiels sur 2,2 % de plus (114 produits). Il ne reste donc plus que 1,8 % des lignes tarifaires (97) qui ne bénéficient d'aucune concession douanière.²

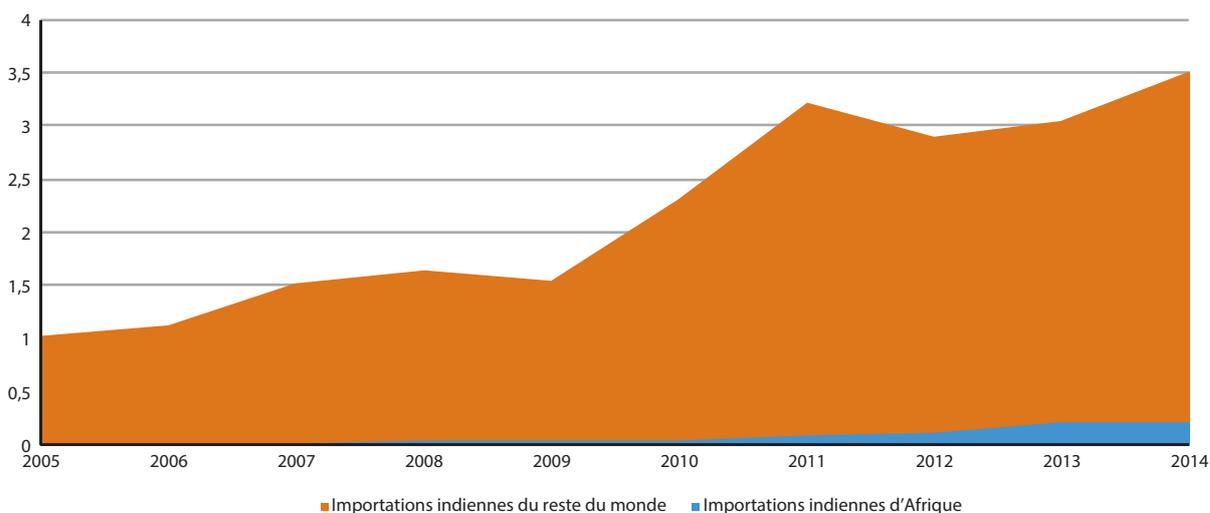
Si ce nouveau régime élargi de franchise améliore nettement l'accès des PMA au marché indien, il convient de souligner que sur les 97 produits encore exclus, il y en a qui, comme les fruits et légumes, certains produits laitiers, les noix de cajou, le café, le thé, certaines épices, les oléagineux, la farine de blé, la bière, le vin et les alcools, le tabac et les cigarettes et le cuivre, revêtent une importance stratégique en Afrique.³ Sur la période 2008-2014, par exemple, certains fruits et légumes comptaient en moyenne pour 46 %, 39 %, 27 % et 26 % respectivement dans le total des exportations du Burundi, de l'Éthiopie, du Rwanda et de l'Ouganda, tandis que les exportations du Malawi étaient, à plus de 53 %, constituées du tabac et que le cuivre représentait 44 % des exportations de la Zambie.⁴ Il n'y a qu'une toute petite portion de ces 97 produits exclus du régime

² Voir la déclaration de politique étrangère du Gouvernement indien (en anglais) http://dgft.gov.in/exim/2000/policy/FTP_Statement.pdf, Ministère du commerce et de l'industrie, Direction générale du commerce extérieur (<http://dgft.gov.in/exim/2000/>).

³ Voir le Centre du commerce international (2015) et Ancharaz, Ghisu et Frank (2014).

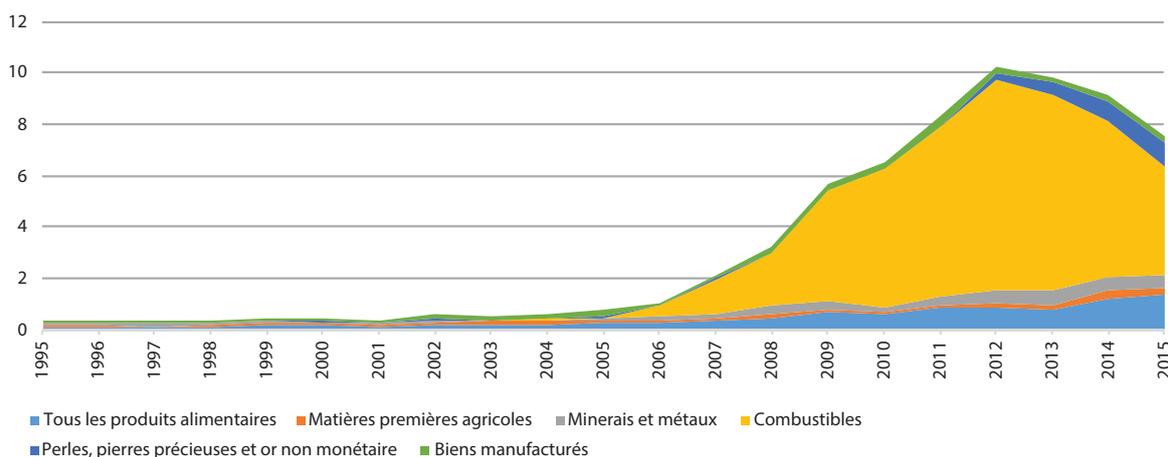
⁴ Calculs de l'auteur basés sur les données CEPII-BACI.

Figure 8 : Évolution des importations indiennes de produits exclus du schéma de préférences tarifaires à taux zéro pour les PMA, en provenance d'Afrique, comparées à celles provenant du reste du monde, entre 2005 et 2014 (en milliards de dollars des États-Unis)



Source : Calculs de l'auteur utilisant la base de données CEPII-BACI.

Figure 9 : Évolution des exportations des pays les moins avancés d'Afrique vers l'Inde, par principales catégories de produits, entre 1995 et 2015 (en milliards de dollars des États-Unis)



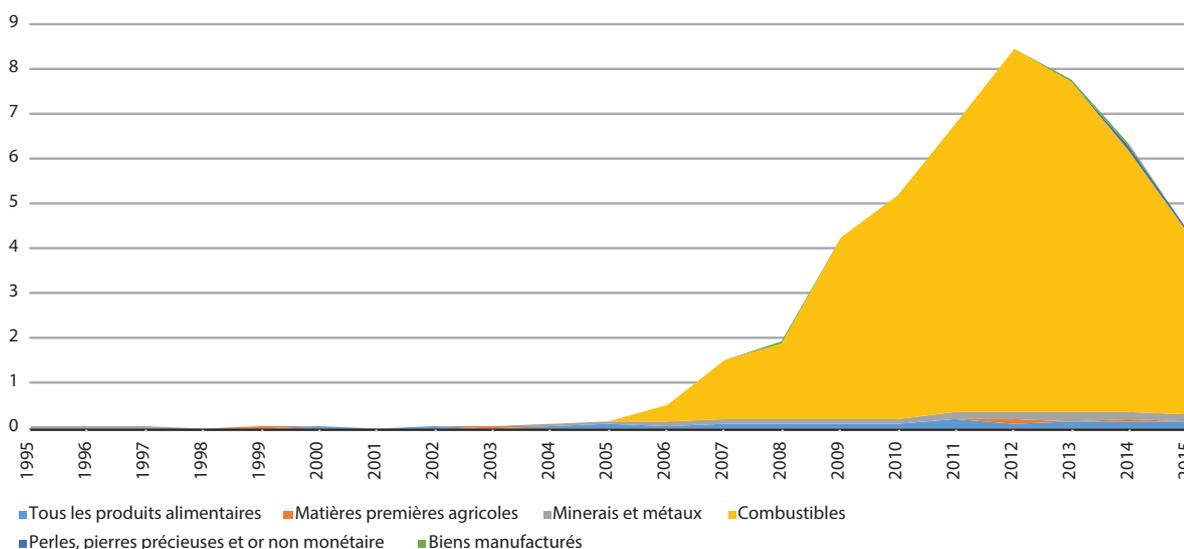
Source : Calculs de l'auteur basés sur les données UNCTADStat (consultées le 16 janvier 2017).

en provenance d'Afrique qui sont parvenus en Inde sur cette même période. La figure 8 montre que l'Inde importe de grandes quantités de ces produits, mais presque exclusivement d'ailleurs qu'en Afrique. Une franchise totale des droits de douane offrirait donc certainement de meilleures chances de stimuler les exportations de l'Afrique à destination de l'Inde sans nécessairement avoir des incidences néfastes sur les producteurs indiens.⁵

En outre, et de manière plus générale, les exportations des pays les moins avancés d'Afrique sont de plus en plus concentrées dans les combustibles et les produits primaires (figure 9), du fait surtout du fort renchérissement des produits primaires, en même temps que de l'accroissement de la demande de produits pétroliers sur les marchés du monde entier (figures 2, 3 et 4).

5 Il faudrait mener des analyses plus poussées pour confirmer ceci dans le contexte Afrique-Inde. Mais il ressort d'études empiriques menées récemment sur les préférences offertes par les États-Unis aux pays d'Afrique subsaharienne en vertu de la loi des États-Unis en faveur de la croissance et des opportunités en Afrique (AGOA), que si les quelques produits encore exclus faisaient l'objet d'une libéralisation, les exportations africaines augmenteraient, sans porter atteinte aux producteurs américains (voir Mevel et al., 2013).

Figure 10 : Évolution des exportations vers l'Inde des PMA africains* qui ne bénéficient pas encore du schéma de préférences tarifaires en franchises de droits de l'Inde pour les PMA, par catégorie de produits, 1995-2015 (en milliards de dollars des États-Unis)



Source : Calculs de l'auteur basés sur les données UNCTADStat (consultées le 16 janvier 2017).

* Il s'agit des pays suivants : Angola, Tchad, République démocratique du Congo, Djibouti, Guinée, Guinée-Bissau, Mauritanie, Niger, Sao Tomé et Príncipe, Sierra Leone, Soudan du Sud et Togo. Quoique le Tchad, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Niger et le Togo bénéficient aujourd'hui du régime, ils ne sont pas pris en considération dans ces chiffres, puisque, leur participation étant récente, l'impact du régime sur eux en 2015 serait insignifiant.

Il convient d'observer que seuls 26 sur les 33 PMA d'Afrique admissibles à ce régime préférentiel y participent: Bénin, Burkina Faso, Burundi, Tchad, Comores, République centrafricaine, Érythrée, Éthiopie, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Lesotho, Libéria, Madagascar, Malawi, Mali, Mozambique, Niger, Rwanda, Sénégal, Somalie, Soudan, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Togo, et Zambie.⁶ Pour bénéficier de ce régime dans leurs exportations destinées à l'Inde, chaque PMA doit envoyer au Gouvernement indien une lettre faisant état de son intention, précisant qu'il souhaite bénéficier de la couverture du régime et qu'il en respectera les dispositions.⁷ Les pays doivent ensuite envoyer une liste des agences autorisées à délivrer des certificats d'origine pour assurer le respect des exigences indiennes inscrites dans le régime pour l'accès à son marché. La situation d'ensemble des PMA africains (figure 9) ne reflète peut-être pas correctement la façon dont les

exportations vers l'Inde des pays bénéficiant de ce régime préférentiel ont évolué depuis l'entrée en vigueur du DFTP.⁸ Si la figure 10 indique une forte concentration dans les exportations vers l'Inde des combustibles en provenance des PMA africains ne bénéficiant pas du régime, la figure 11 révèle une moindre concentration pour les PMA africains qui en bénéficient. En d'autres termes, les exportations des PMA africains qui ne bénéficient pas du DFTP sont principalement constituées de combustibles, mais ce n'est pas le cas pour ceux qui bénéficient du régime préférentiel.

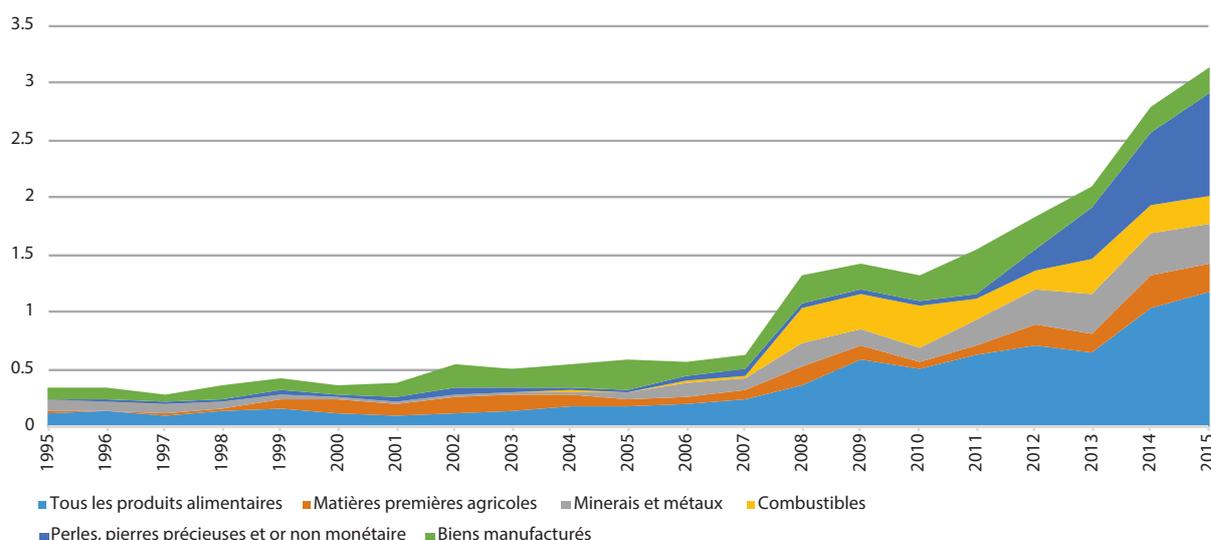
Ce serait néanmoins beaucoup trop simpliste d'attribuer automatiquement au DFTP la capacité de réduire nettement la concentration observée des combustibles dans les exportations vers l'Inde en provenance des PMA africains qui bénéficient du régime, comparés à ceux qui n'en bénéficient pas encore. Il faut plutôt tenir compte de la

6 En date d'octobre 2017, voir (en anglais): http://commerce.gov.in/writereaddata/UploadedFile/MOC_636434269763910839_international_tpp_DFTP.pdf

7 Voir Centre du commerce international (2015).

8 Pour saisir l'impact du schéma préférentiel sur les exportations des PMA africains (figures 10 and 11), n'ont été pris en compte que les pays ayant bénéficié du régime pendant au moins quelques années sur la période à l'examen (jusqu'en 2015), à savoir : Bénin, Burkina Faso, Burundi, Comores, République centrafricaine, Érythrée, Éthiopie, Gambie, Lesotho, Libéria, Madagascar, Malawi, Mali, Mozambique, Rwanda, Sénégal, Somalie, Soudan, Ouganda, République-Unie de Tanzanie et Zambie. Tous ces pays sont devenus parties au régime entre le 13 août 2008 (pour la République-Unie de Tanzanie) et le 1er janvier 2012 (pour les Comores).

Figure 11: Évolution des exportations vers l'Inde des PMA africains* bénéficiant du régime préférentiel en franchises de droits de l'Inde destinés aux PMA, par catégorie de produits, 1995-2015 (milliards de dollars des États-Unis)



Source : Calculs de l'auteur basés sur les données UNCTADStat (consultées le 16 janvier 2017).

* Il s'agit des pays suivants : Bénin; Burkina Faso; Burundi; Comores; République centrafricaine; Érythrée; Éthiopie; Gambie; Lesotho; Libéria; Madagascar; Malawi; Mali; Mozambique; Rwanda; Sénégal; Somalie; Soudan; Ouganda République-Unie de Tanzanie et Zambie. Quoique le Tchad, La Guinée, la Guinée-Bissau, le Niger et le Togo bénéficient aujourd'hui du régime, ils ne sont pas pris en considération dans ces chiffres, puisque, leur participation étant récente, l'impact du régime sur eux en 2015 serait insignifiant.

forte importance de la structure actuelle de la production et du commerce des PMA africains.

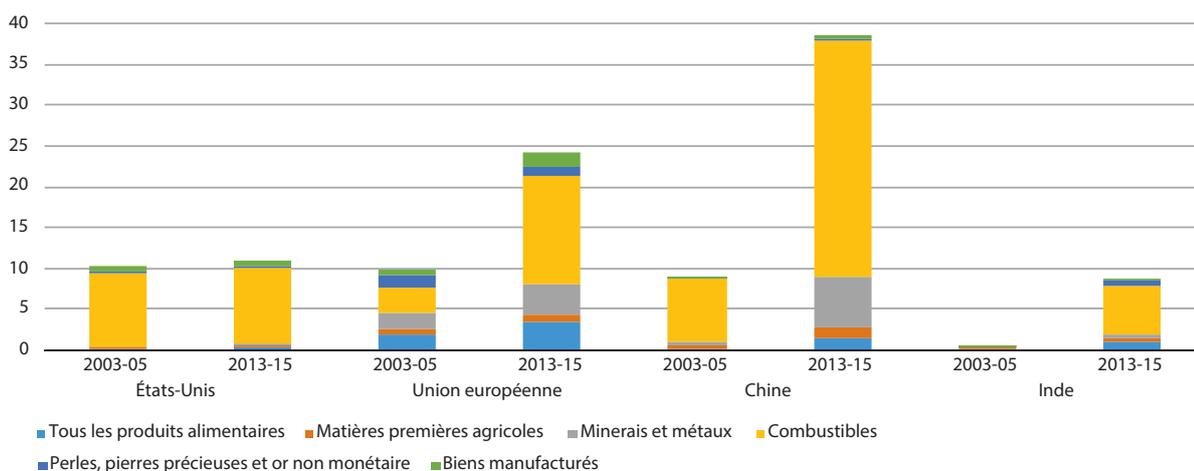
Dans la liste des pays qui ne bénéficiaient pas du régime préférentiel avant 2015 figure un grand nombre d'importants producteurs de pétrole, qui sont le Niger, la République démocratique du Congo, le Tchad, la Guinée équatoriale et surtout l'Angola, deuxième producteur de pétrole d'Afrique (après le Nigéria). L'Angola compte à lui seul pour 88 % de toutes les exportations vers l'Inde de combustibles venant des PMA africains ne bénéficiant pas du régime indien préférentiel sur la période 1995-2015 (figure 10). À l'exception du Soudan et, dans une certaine mesure du Malawi, aucun des principaux producteurs de pétrole africains n'a vu son accès au marché indien s'élargir, ce qui explique la part relativement minime des combustibles dans le total des exportations de ce groupe de pays vers l'Inde (figure 11). Comme l'Inde n'impose pas de droits de douane à ses importations de pétrole, quel qu'en soit le pays d'origine,⁹ l'augmentation de la valeur des exportations de combustibles de l'Afrique vers

l'Inde s'explique essentiellement par le prix du pétrole et la demande accrue de produits pétroliers en Inde, comme on l'a mentionné plus haut.

Le régime préférentiel indien n'a eu d'effets positifs que sur les exportations de produits autres que pétroliers des PMA africains destinées à l'Inde, en particulier pour les « perles, pierres précieuses et or non monétaire » ainsi que pour les « produits alimentaires », ce qui a réduit quelque peu la proportion des exportations de combustibles. Mais le régime n'a pas incité les pays africains en bénéficiant à ne plus vraiment exporter que des produits primaires, puisque la part des « biens manufacturés » dans l'ensemble de leurs exportations vers l'Inde, dominante au début des années 2000, a chuté, passant d'un record de 43 % en 2005 à 19 % en 2008 et à tout juste 7 % en 2015. Le régime n'a donc pas vraiment aidé les PMA africains à diversifier leurs exportations. Ce n'est cependant pas une caractéristique propre de ce régime, mais plutôt une tendance observée au sujet de tous les régimes préférentiels. La figure 12 montre clairement que, quelle que

⁹ Le traitement de la nation la plus favorisée consenti par l'Inde sur ses importations de pétrole brut (pour la ligne de produits 270900 selon la définition du SH6 de catégorisation des produits) est au taux zéro.

Figure 12 : Évolution des exportations des PMA africains à destination de quatre principales destinations hors de l'Afrique, en valeurs moyennes pour la période 2003-2005, comparées aux valeurs moyennes pour la période 2013-2015 (en milliards de dollars des États-Unis)



Source : Calculs de l'auteur basés sur les données UNCTADStat (consultées le 4 janvier 2017).

soit la destination des exportations prise en considération parmi les principaux pays qui offrent des traitements préférentiels, les PMA africains exportent de plus en plus, mais leurs exportations restent constituées principalement de carburants et de produits primaires.

Cette faible capacité des préférences commerciales à stimuler la diversification dans les pays qui en bénéficient s'explique surtout, d'une part, par le fait que ces pays n'ont guère les moyens de se soustraire aux exigences des marchés de produits de base pour appliquer celles des régimes préférentiels et, d'autre part, par l'essence et de la conception desdites préférences commerciales.

Tout d'abord, l'utilisation optimale des préférences commerciales par les pays bénéficiaires est souvent fortement compromise par des obstacles relatifs à l'offre. Les pays africains en particulier n'ont qu'une capacité de production limitée et manquent énormément d'infrastructures, ce qui limite leur possibilité d'exploiter les préférences commerciales. Les stratégies d'utilisation pour situer et surmonter les obstacles aux exportations en offrant des choix de politiques ciblées dans certains secteurs pourraient être des outils utiles aux pays africains. De telles stratégies ont été conçues pour les exportations africaines destinées aux États-Unis dans le cadre de la Loi des États-Unis en faveur de la croissance et des opportunités en

Afrique¹⁰ afin de permettre aux pays africains de mieux tirer parti des préférences commerciales consenties par les États-Unis jusqu'à l'échéance de la Loi en 2025. Des stratégies similaires pourraient être mises au point dans le cadre du régime préférentiel indien en faveur des PMA.

En deuxième lieu, les exigences du marché, qu'il s'agisse de normes, de mesures sanitaires et phytosanitaires ou de règles d'origine imposées par les pays qui accordent des préférences, sont le plus souvent difficiles à respecter par les pays bénéficiaires. Non seulement ces derniers ne disposent pas, le plus souvent, des connaissances et des capacités nécessaires pour appliquer les conditions préalables, mais, également, ces conditions peuvent parfois être difficiles et coûteuses à remplir. Par exemple, selon les règles d'origine prévues dans le schéma de préférences tarifaires en franchise de droits, les marchandises exportées d'un pays bénéficiaire sont admises au bénéfice des préférences tarifaires si elles sont certifiées provenir ou obtenues entièrement de ce pays, qu'il s'agisse de produits de base ou de minerais, de produits animaux, de végétaux ou de produits végétaux cultivés ou récoltés dans ce pays. Une marchandise produite à partir d'intrants non originaires peut aussi bénéficier des préférences, à condition que cette marchandise lors de son exportation par un PMA pouvant bénéficier du traitement préférentiel en Inde

¹⁰ Voir (en anglais) : <https://agoa.info/toolkit/exporter-resources/national-agoa-strategies.html>.

ait subi un changement de position tarifaire. C'est-à-dire que les intrants utilisés et le produit transformé ne doivent pas avoir la même position tarifaire dans le classement de la nomenclature au niveau 6 du système harmonisé et que le processus de transformation effectué dans le PMA a généré au moins 30 % de valeur ajoutée dans ce pays, ce qui doit être calculé sur la base d'une formule bien précise.¹¹ Il faut admettre que les dispositions relatives aux règles d'origine ont été simplifiées en mars 2015,¹² à savoir que le critère d'origine a été modifié en remplaçant la règle du changement de position tarifaire accompagné d'une valeur ajoutée d'au moins 30 % par un changement de sous-position tarifaire toujours accompagné d'une valeur ajoutée d'au moins 30 %. Les pays ont, d'une part, le choix de calculer ce contenu en valeur ajoutée en utilisant soit les prix franco à bord comme auparavant ou en leur préférant la valeur départ usine¹³ et, d'autre part, la possibilité de soumettre leur certificat d'origine sur une feuille blanche de format A4 selon le modèle exigé plutôt qu'en utilisant le certificat de couleur bleue que stipulait le DFTP pour les PMA. Ce sont là des améliorations appréciables, mais le schéma ne permet toujours pas un cumul de l'origine au niveau de la région des pays bénéficiaires (où des intrants originaires de chaque pays bénéficiaire sont considérés comme originaires des autres pays bénéficiaires). Autoriser ce cumul régional de l'origine serait particulièrement utile pour les pays les moins avancés d'Afrique, si l'on tient compte des communautés économiques régionales du continent en place et étant donné en particulier le processus en cours d'amélioration de l'intégration régionale en Afrique, les négociations pour la mise en place de la ZLECA ayant en fait commencé officiellement en juin 2015.

Troisièmement, de par leur nature unilatérale, les préférences commerciales peuvent être à tout moment retirées ou modifiées par les pays qui les offrent. À l'évidence, les pays bénéficiaires ont du

mal à se doter des capacités nécessaires pour tirer le meilleur parti de ces préférences en mettant en place, en maintenant et en améliorant les chaînes de valeur régionales requises. De fait, ces mesures leur imposeraient des investissements importants, tandis que l'incertitude entourant les régimes préférentiels pourrait dissuader les investisseurs. Même si les investissements indiens en Afrique ont augmenté ces dernières années, ils continuent de se concentrer fortement dans quelques pays et de cibler essentiellement les ressources naturelles, peu d'investissements allant aux PMA (voir la troisième section). Le Gouvernement indien pourrait mettre en place des mesures incitatives pour promouvoir les investissements indiens en Afrique en utilisant DFTP. Il peut envisager, par exemple, d'accorder une exonération d'impôt sur les revenus rapatriés aux entreprises indiennes qui investissent en Afrique dans des secteurs autres que les ressources naturelles. De telles mesures, parallèlement à une aide pour le commerce, complèteraient la mise en œuvre de stratégies d'utilisation que pourraient concevoir les pays africains et les rendraient plus efficaces.

En somme, le schéma de préférences tarifaires consenti par l'Inde aux PMA et les préférences commerciales en général servent bien à stimuler les exportations et sont parfois même cruciales pour développer ou soutenir certaines industries, comme cela a été le cas pour le développement de l'industrie textile du Lesotho grâce à la loi des États-Unis en faveur de la croissance et des opportunités en Afrique (CEA, 2015). Cependant toutes ces mesures s'avèrent nettement d'un appui insuffisant pour la diversification souhaitée et indispensable des économies africaines. On pourrait cependant envisager des améliorations qui répondent mieux aux priorités du développement en Afrique tout en servant les objectifs de l'Inde. Par exemple, les pays africains pourraient développer des stratégies d'utilisation des préférences commerciales, ou bien l'Inde

11 Contenu en valeur locale ajoutée = prix franco à bord [FOB] – valeur des matériaux non originaires) / prix FOB * 100 ; la valeur des matériaux non originaires doit inclure les bénéfices locaux des fabricants et des négociants plus le coût des transports locaux.

12 Voir la circulaire (en anglais) No. 29/2015-Customs (N.T.) du bureau central des douanes, du fisc du Ministère des finances indien (www.cbec.gov.in/htdocs-cbec/customs).

13 Par valeur départ usine on entend tous les frais (du moment où les marchandises quittent les locaux de l'usine pour livraison, distribution, commission) qui sont à la charge de l'acheteur. Dans le cas des prix FOB, c'est le vendeur qui fait les frais du transport des marchandises. (Centre du commerce international, 2015).

pourrait assouplir ses exigences et permettre aux PMA africains le cumul régional de l'origine, offrir plus d'assistance financière aux pays africains et encourager les entreprises indiennes à investir en Afrique ailleurs que dans les industries extractives. Quoi qu'il en soit, les avantages que les pays d'Afrique retirent du régime préférentiel risquent d'être compromis par l'émergence d'accords commerciaux mégarégionaux, en particulier du Partenariat économique global régional, dont l'Inde serait membre, dans le cadre desquels les préférences devraient diminuer et les pays africains se faire concurrence sur le marché indien.

Avant d'évaluer de façon plus détaillée les menaces que les accords commerciaux mégarégionaux pourraient faire peser sur les relations de commerce et d'investissement entre l'Afrique et l'Inde et les choix de politiques dont dispose l'Afrique pour dissiper ces menaces, il serait bon de faire un bref examen des tendances récentes des investissements entre l'Afrique et l'Inde et du modèle d'aide mis en place par l'Inde en faveur de l'Afrique.

3. Vue d'ensemble des tendances des investissements entre l'Afrique et l'Inde

Ces dernières années, l'Afrique est devenue une destination de plus en plus intéressante pour les investisseurs, en particulier du fait de la forte croissance, de l'amélioration de l'environnement des affaires et des réglementations sur les investissements, du rendement élevé de ces derniers et de l'accroissement du marché des consommateurs (CEA, 2016b). Les pays émergents s'intéressent aussi aux riches ressources naturelles du continent (ECA, 2016b). C'est ainsi que Anwar (2014) estime qu'en plus de ces facteurs attractifs, les investissements indiens en Afrique sont menés avant tout par des préoccupations intérieures de sécurité alimentaire et énergétique, d'où un fort appétit pour les ressources naturelles du continent, ce qui y freine les possibilités de diversification (CNUCED, 2013).

Les investissements de l'Inde en Afrique remontent aux années 60, avec la mise en place par le

groupe indien Birla d'une coentreprise textile en Éthiopie. Depuis lors, ces investissements se sont diversifiés aussi bien au plan géographique que sectoriel. Les investisseurs indiens sont allés de l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe, régions avec lesquelles l'Inde entretenait des liens historiques, vers le nord, l'ouest et le centre du continent. Ils se trouvent souvent dans les ressources naturelles, les textiles, les technologies de l'information et de la communication, les services bancaires et l'industrie automobile (CEA, 2013 ; OMC et CII, 2015). On les trouve dans les industries extractives comme la compagnie nationale du pétrole et du gaz naturel de Côte d'Ivoire, ainsi qu'en Libye, au Mozambique, au Soudan du Sud et au Soudan, dans le charbon (Mozambique et Zambie) et le cuivre (Zambie); dans l'agriculture, notamment la production de thé (en Ouganda et au Rwanda) et dans la floriculture (Éthiopie et Kenya); dans les services, dont les télécommunications et les soins de santé (Kenya), les technologies de l'information (Éthiopie et Afrique du Sud), les services bancaires (Botswana, Ghana, Kenya, Maurice, Afrique du Sud, Ouganda et Zambie); diverses industries, dont la fabrication (Ghana et Nigéria), les produits pharmaceutiques (Nigéria), l'acier (Zimbabwe), les textiles (Égypte) et les automobiles (Maroc, Nigéria, Afrique du Sud et Tunisie) et les services publics, comme l'électricité au Nigéria.

Entre 2010 et 2014, les stocks d'investissements directs étrangers (IDE) indiens en Afrique ont eu des hauts et des bas, mais ils sont passés de 11,9 milliards de dollars des États-Unis à 15,2 milliards de dollars. Sur la même période, les stocks d'IDE africains en Inde sont passés de 57 milliards à 73,3 milliards de dollars. Les stocks d'IDE africains en Inde constituaient environ 23 % des stocks d'IDE introduits dans le pays, tandis que l'exposition des investissements indiens en Afrique était de 16 %.

Il faut noter que Maurice compte pour la majeure partie des entrées et des sorties d'IDE entre l'Inde et l'Afrique (tableau 1).

Maurice sert généralement de voie de transit pour les flux entrants ou sortants d'IDE indiens en raison de sa fiscalité favorable et de ses excellents services financiers¹⁴ (CNUCED, 2013). Les flux d'IDE indiens

14 D'après les données du FMI pour 2014, Maurice compte pour environ 91 % des stocks d'IDE indiens en Afrique.

Tableau 1 : Les cinq principaux pays africains bénéficiaires des IDE indiens et les cinq principaux pays africains pourvoyeurs d'IDE en Inde – stocks à la fin 2014 (en millions de dollars des États-Unis)

Cinq principaux pays africains bénéficiaires d'IDE indiens	
Maurice	13 798
Afrique du Sud	366
Mozambique	271
Nigéria	239
Libye	177
Cinq principaux pays africains pourvoyeurs d'IDE en Inde	
Maurice	72 967
Afrique du Sud	159
Seychelles	61
Swaziland	48
Maroc	25

Source : FMI (2015).

passent souvent par Maurice avant de parvenir à d'autres pays africains. Maurice compte pour près de 91 % des IDE indiens destinés au continent. De même, les entreprises internationales y font parfois passer leurs investissements en provenance de l'Inde destinés à l'Afrique. Mais la situation devrait changer nettement parce que le 1^{er} avril 2017 l'Inde a négocié avec Maurice un amendement à leur Convention contre la double imposition qui était en vigueur depuis 1983.¹⁵

L'Inde a conclu 13 traités d'investissement bilatéraux avec des pays africains, dont, à ce jour,

huit sont entrés en vigueur. La plupart de ces accords, conformément à une tendance générale observée en Afrique, ont été signés entre la fin des années 90 et la fin de la première décennie du nouveau siècle (tableau 2). Ces traités peuvent servir à renforcer la confiance des investisseurs internationaux, mais les pays souhaitant développer ces cadres doivent soigneusement mettre en balance la protection des investisseurs et la nécessaire marge de manœuvre à laisser aux décideurs nationaux pour atteindre leurs objectifs de développement national (CEA, 2016b).

¹⁵ Voir l'article (en anglais) "Updates on the tax treaty between India and Mauritius and impact on Singapore", www.pwc.com/sg/en/tax-newsflash/assets/taxnewsflash-201605.pdf, pour plus de détail.

Tableau 2 : Traités d'investissement bilatéraux entre l'Inde et des pays africains

Partenaire	Date de signature	Date d'entrée en vigueur
République démocratique du Congo	2010	-
Djibouti	2003	-
Égypte	1997	2000
Éthiopie	2007	-
Ghana	2002	-
Libye	2007	2009
Maurice	1998	2000
Maroc	1999	2001
Mozambique	2009	2009
Sénégal	2008	2009
Seychelles	2010	-
Soudan	2003	2010
Zimbabwe	1999	-

Source : CEA s'appuyant sur la base du site de la CNUCED sur les accords internationaux d'investissement. Voir : <http://investmentpolicyhub.unctad.org/IIA>.

4. Modèle indien d'aide à l'Afrique

Il a été fait observer dans de nombreuses études sur les relations commerciales entre l'Afrique et l'Inde que la coopération pour le développement occupe une place importante dans la politique de l'Inde vis-à-vis du continent. Les investisseurs indiens ont trouvé en Afrique de nombreuses possibilités d'investissement dans des entreprises existantes ou de création de nouvelles entreprises. L'Inde suit la voie de la diplomatie économique. Elle s'est en particulier efforcée de promouvoir son rôle de pourvoyeuse d'aide plutôt que de bénéficiaire, en collaboration avec le secteur privé. Citant Ian Taylor, Biswas et Dubey (2016) notent que l'Inde préfère ne pas parler en termes d'aide, mais plutôt de coopération pour le développement, au titre de la coopération Sud-Sud... La coopération Sud-Sud pour le développement est un concept qui attire de plus en plus l'attention au moment où le poids des pays en développement s'accroît dans l'économie politique mondiale. C'est ce qui se voit aussi sur la scène internationale où l'Inde et les pays d'Afrique ont pris les mêmes positions lors des négociations du cycle de Doha. La coopération au niveau international améliore le pouvoir de négociation des pays en développement vis-à-vis de l'Occident lors des pourparlers commerciaux.

L'Inde a été saluée pour l'originalité de son approche envers l'Afrique. Selon Alden et Verma (2016), le secteur privé indien a joué un rôle crucial dans l'expansion des intérêts économiques du pays en Afrique. Des chercheurs ont souligné cet engagement à apporter véritablement de la valeur, indiquant que l'Inde considère l'Afrique comme un partenaire pour son approvisionnement en ressources énergétiques et industrielles. Elle y recherche des relations à long terme, mutuellement bénéfiques, ayant pris consciemment la décision visant à autonomiser les populations africaines, à renforcer leurs capacités et à créer de la valeur (Alden et Verma, 2016).

L'Inde coopère avec les pays d'Afrique dans divers domaines, comme l'éducation, la santé, les technologies de l'information et la communication. Sur le plan international, leur coopération a porté sur les questions de développement durable et de changement climatique, au sujet desquelles il y a une différence plus ou moins nette entre les prises de position des pays développés et celles du monde en développement.

Lors des divers forums réunissant l'Afrique et l'Inde, l'idée a été soutenue que les liens économiques devraient embrasser, entre autres domaines, les

transferts de technologies appropriées, abordables et adaptables (Alden et Verma, 2016).

À ce jour, l'Inde a conclu avec des pays d'Afrique de nombreux accords notables sur les transferts de technologie en plus des échanges financiers, à l'exemple celui portant l'élargissement des lignes de crédit du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, au plan international, au Programme indien de coopération technique et économique dans le cadre de l'administration de partenariats pour le développement, au plan interne, programme dont bénéficient plus de 30 pays africains.

Toutes ces initiatives s'inscrivent dans le cadre de la promotion de la diplomatie structurelle (économique) que l'Inde poursuit.

La façon dont l'Inde s'implique dans la fourniture d'assistance pour le développement aux pays d'Asie et d'Afrique donne à penser qu'il existe un modèle indien d'aide, fondé sur une approche globale dont on peut affirmer qu'elle embrasse à la fois la coopération économique (notamment les infrastructures, l'aide pour le commerce), l'aide humanitaire et le développement communautaire, l'éducation et le renforcement des capacités, ainsi que l'assistance technique. Tous ces paramètres de coopération tournent largement autour de l'amélioration du climat du commerce et des investissements qui confère la durabilité souhaitée à ce modèle indien d'aide. L'Inde œuvre pour une approche de partenariat pour le développement qui ne consiste pas forcément en des relations donateur- bénéficiaire [sic] (Ahmed et Singh, 2014).

Ahmed et Singh (2014) recensent trois domaines dans lesquels l'Inde offre son aide pour le développement : la coopération économique et l'assistance technique, l'aide humanitaire et le développement communautaire, l'éducation et le renforcement des capacités.

Mais le principal problème qui perdure, comme on l'a vu plus haut, est le déséquilibre de la balance commerciale, puisque l'Afrique exporte plus de matières premières et de ressources naturelles tandis que l'Inde exporte des produits finis. L'Afrique continue de n'exporter que des marchandises à

faible valeur ajoutée, ce qui s'explique notamment par le manque d'infrastructures de soutien, qui empêche des transferts effectifs de technologie. Cette situation peut être directement imputée à la faiblesse de la participation au niveau des États, comparée à celle du secteur privé. Elle est examinée plus en détail dans la deuxième partie.

À l'avenir, plusieurs mesures pourraient être prises pour améliorer les liens entre l'Afrique et l'Inde en matière d'investissement. Les décideurs devraient exiger de plus solides liaisons en amont et en aval avec l'Inde. Les pays riches en ressources, par exemple, pourraient mettre en place des stratégies en vue d'effectuer des transformations en amont et en aval à partir d'investissements indiens dans les secteurs des produits de base (CEA, 2013). Les pays d'Afrique pourraient se fixer comme objectif d'assurer une plus importante participation de leurs entreprises locales aux chaînes de valeur indiennes (CEA, 2013). S'inspirant de l'exemple indien, l'Afrique pourrait aussi essayer de tirer parti des connaissances locales traditionnelles et de n'adopter que les technologies étrangères qui investissent dans le contexte local (CEA, 2016b). Les réseaux et groupes d'entreprises offrent une solution pratique pour faciliter les transferts de technologies et l'insertion dans les chaînes de valeur mondiales. Promouvoir les transferts de technologies et de compétences par les investissements devrait permettre de catalyser la transformation structurelle, en s'appuyant sur l'abondance de ressources naturelles, l'amélioration des résultats de l'éducation et la croissance significative de la population jeune (CEA, 2013). Un renforcement des institutions locales propres à assurer des capacités de production de savoirs locaux et le dialogue avec les acteurs locaux (secteur privé, société civile ou milieux universitaires) pourrait aider les décideurs africains à faire en sorte que les résultats des négociations relatives aux accords d'investissements répondent aux besoins, objectifs et aspirations de leurs pays (CEA, 2013). La collaboration avec les entreprises indiennes pourrait aussi être facilitée en travaillant avec la diaspora indienne, qui est estimée à plus de deux millions de personnes vivant pour la plupart au Ghana, au Kenya, en Afrique du Sud et en Ouganda (Balasubramanyam, 2015).

Il convient cependant d'analyser les tendances tant du commerce que des investissements entre l'Inde et l'Afrique dans la perspective de l'évolution rapide du paysage mondial du commerce et des investissements.

5. Incidences de l'émergence des accords commerciaux mégarégionaux sur les relations de commerce et d'investissement entre l'Afrique et l'Inde

Alors que les accords commerciaux régionaux se multiplient depuis le début des années 1990,¹⁶ en partie en réaction à la lenteur des avancées du système commercial multilatéral, la tendance actuelle est au regroupement des pays en de grands blocs régionaux du point de vue de la proportion de la population mondiale qu'ils représentent, du produit intérieur brut (PIB), du commerce et d'investissements. Ces grands blocs sont généralement désignés par le nom d'accords commerciaux mégarégionaux. Ces dernières années, trois principaux accords commerciaux mégarégionaux sont en cours de négociation, à savoir le Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (PTCI) entre l'Union européenne et les États-Unis d'Amérique ; le Partenariat transpacifique (PTP) entre les États-Unis d'Amérique et 11 pays riverains du Pacifique;¹⁷ et le Partenariat économique global régional (RCEP), qui doit réunir 10 pays membres de l'Association des Nations d'Asie du Sud-Est (ANASE) et six autres pays d'Asie et du Pacifique,¹⁸ dont l'Inde.

Le Partenariat transpacifique a été signé le 4 février 2016, mais l'annonce par les États-Unis

le 23 janvier 2017 qu'ils se retiraient de l'accord en a quelque peu retardé, voire compromis, la ratification. De même, en plus de l'attitude politique actuelle des États-Unis, il y a de plus en plus de gens qui manifestent contre le Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement dans toute l'Europe et la France a annoncé qu'elle ne souhaitait pas poursuivre les négociations.¹⁹ La décision prise par le Royaume-Uni de se retirer de l'Union européenne accroît aussi les incertitudes. Au titre du RCEP, les négociations se poursuivent assez lentement, puisqu'il y a eu 16 cycles de négociations depuis 2013.²⁰ Mais le fait que les partenariats transatlantique et transpacifique risquent de ne pas se concrétiser dans un avenir proche pourrait être considéré par les parties au RCEP, en particulier la Chine, comme une occasion de jouer un rôle central sur l'arène commerciale et donc d'accélérer leurs négociations pour peut-être parvenir sous peu à un accord.

Une étude menée récemment par la CEA²¹ sur la base d'une analyse en équilibre général calculable a évalué les effets économiques attendus sur les économies africaines de la probable entrée en vigueur avant la fin de 2017 des trois principaux accords commerciaux mégarégionaux. Les résultats de l'étude confirment que ces effets seront néfastes, du fait de l'érosion prévisible des préférences et de la concurrence plus féroce sur les marchés de ces accords mégarégionaux. Dans l'ensemble, le total des exportations de l'Afrique risque de chuter de près de 3 milliards de dollars des États-Unis d'ici à 2022, par comparaison à la situation qui prévaudrait en l'absence de ces accords.²² Si cette diminution ne semble pas considérable, il convient d'observer qu'il ne s'agit que d'un effet global net. Ventilées par destination, les exportations de l'Afrique vers les pays membres

16 Le nombre cumulé d'accords commerciaux régionaux en vigueur est passé de moins de 50 en 1990 à 267 en 2016 ; https://www.wto.org/french/tratop_f/region_f/regfac_f.htm.

17 En plus des États-Unis, les membres du Partenariat transpacifique sont les pays suivants : Australie, Brunei Darussalam, Canada, Chile, Japon, Malaisie, Mexique, Nouvelle-Zélande, Pérou, Singapour et Viet Nam.

18 Les 16 pays qui font partie du partenariat économique global régional sont les 10 membres de l'ANASE, le Brunei Darussalam, le Cambodge, l'Indonésie, la Malaisie, la République populaire du Laos, les Philippines, Singapour, la Thaïlande et le Viet Nam) en plus de l'Australie, de la Chine, de l'Inde, du Japon, de la République de Corée et de la Nouvelle-Zélande.

19 Voir Nienabar (2016) et Farrell (2016).

20 Le 17^e cycle de négociations devait se tenir du 27 février au 3 mars 2017 2017 in Kobe (Japon).

21 Voir Mevel et Mathieu (2016) pour plus de détail et les principales spécifications des modèles.

22 Si l'on prend l'hypothèse que les réformes devraient se réaliser fin 2017, les résultats sont donnés pour 2022 pour tenir compte du délai requis pour ajuster les variables dans le modèle d'analyse de l'équilibre général calculable utilisé.

du RCEP diminueraient fortement (de près de 11 milliards de dollars), mais augmenteraient presque partout ailleurs en dehors de l'Afrique²³ (de près de 8 milliards de dollars), notamment dans les pays parties à certains accords commerciaux mégarégionaux autres que le RCEP, comme ceux de l'Union européenne (1,5 milliard de dollars) et aux États-Unis (2,5 milliards de dollars). Ceci s'explique par la forte augmentation du commerce intra-RCEP à laquelle il faut s'attendre suite à la formation du partenariat, au détriment de pays tiers dont la part des exportations vers les partenaires devrait diminuer. Ce sont les membres du RCEP qui accaparaient la majeure partie de ses bénéfices commerciaux (93,2 %, dont plus d'un tiers pour la Chine et 14 % pour l'Inde). Les pays d'Afrique pourraient se saisir de possibilités d'exportations, quoiqu'essentiellement de combustibles, sur les marchés de l'Union européenne et des États-Unis d'Amérique où ils jouissent de préférences commerciales²⁴ et où la concurrence des pays membres du RCEP serait légèrement moins forte puisque ces pays seraient plus enclins à commercer entre eux. Des trois accords commerciaux mégarégionaux en cours de négociation, c'est le RCEP qui aurait le plus grand impact sur des pays tiers et qui aurait le plus d'effet de distorsion du commerce de l'Afrique.

Le reste de la présente section s'inspire des résultats de l'analyse de la CEA mais va plus loin en examinant en détail la décomposition des effets globaux nets et mettant l'accent sur la relation entre l'Afrique et l'Inde.

La figure 13 montre que les exportations africaines qui diminueraient le plus fortement seraient celles destinées à l'Inde. L'ampleur d'une telle diminution serait considérable, soit 9,2 milliards de dollars (ou 13,2 %) d'exportations de l'Afrique vers l'Inde en 2022, par comparaison à une situation dans laquelle le RCEP ne serait pas entré en vigueur. De plus, si plus de deux tiers de cette diminution concernent des produits énergétiques et miniers, ce qui n'est pas étonnant étant donné que ces produits constituent l'essentiel des exportations

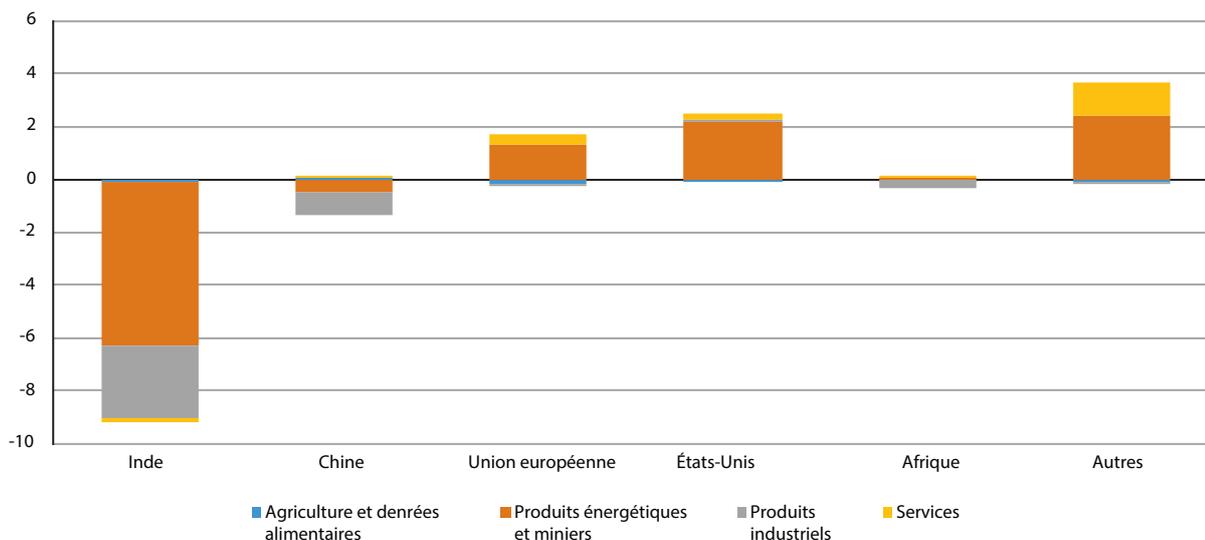
de l'Afrique vers l'Inde, l'autre tiers porterait sur des produits industriels, ce qui amoindrirait l'industrialisation de l'Afrique par le commerce. On pourrait envisager que l'Afrique, perdant du terrain en Inde du fait du RCEP, se tourne vers ses marchés intérieurs pour compenser, au moins en partie, le manque à gagner commercial. Mais l'on vient d'observer que la majeure partie des exportations de l'Afrique vers l'Inde sont des produits énergétiques et miniers, dont la demande est nettement moins importante en Afrique, raison pour laquelle le continent destine une partie des exportations de ces produits vers l'Inde, et dans une certaine mesure vers la Chine, l'Union européenne et les États-Unis d'Amérique, où les pays d'Afrique bénéficient d'une marge de préférences. Par ailleurs, l'approfondissement de l'intégration régionale entre les pays membres du RCEP et plus particulièrement l'augmentation des échanges commerciaux entre eux, ajouté à leur meilleure compétitivité, leur permettrait de multiplier les échanges avec des pays extérieurs. Par exemple, les exportations de l'Inde vers l'Afrique augmenteraient de 5,7 milliards de dollars (soit 13,2 %) suite à la mise en place du RCEP. Cette augmentation exercerait une pression sur les marchés africains et les échanges intra-africains n'augmenteraient pas du fait de l'entrée en vigueur de ce partenariat, ou seulement de façon marginale (200 millions de dollars), d'où une détérioration de la balance commerciale de l'Afrique.

La baisse des exportations totales africaines, en particulier celles destinées à l'Inde, masque de fortes disparités entre pays et secteurs. En termes absolus, cette baisse serait plus importante parmi les pays qui ne sont pas des PMA, soit trois quarts du total ou 7 milliards de dollars environ (figure 14), dans la logique de la part actuelle des exportations vers l'Inde des PMA et des autres pays d'Afrique (figure 7) et de l'importance économique relativement plus importante en Afrique des pays qui ne font pas partie des PMA. Mais ce qui est probablement plus important, c'est que les PMA d'Afrique souffriraient relativement plus que les

23 Le commerce intra-africain n'augmenterait pas, mais subirait en fait une réduction marginale, de l'ordre de 200 millions de dollars. Ce résultat est expliqué à la fin du paragraphe.

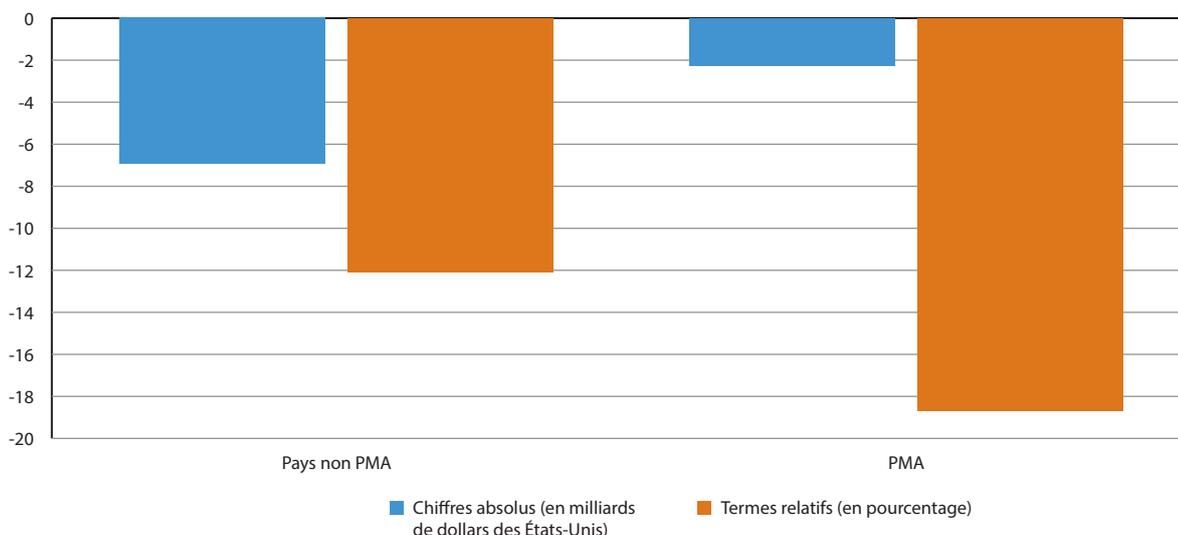
24 En vertu de l'initiative « Tout sauf les armes » ou des accords de partenariat économique avec l'Union européenne et de la Loi des États-Unis sur la croissance et les opportunités en Afrique.

Figure 13 : Variations des exportations africaines (en milliards de dollars des États-Unis) par principales destinations ou principaux secteurs suite à la mise en place des accords commerciaux mégarégionaux, par rapport aux prévisions de référence, 2022



Source : Mevel et Mathieu (2016).

Figure 14 : Variations des exportations vers l'Inde des pays africains ne figurant pas sur la liste des PMA par rapport à celle des PMA africains suite à la mise en place des accords commerciaux mégarégionaux, par rapport aux prévisions de référence, 2022



Source : Calculs de l'auteur fondés sur le modèle d'EGC MIRAGE.

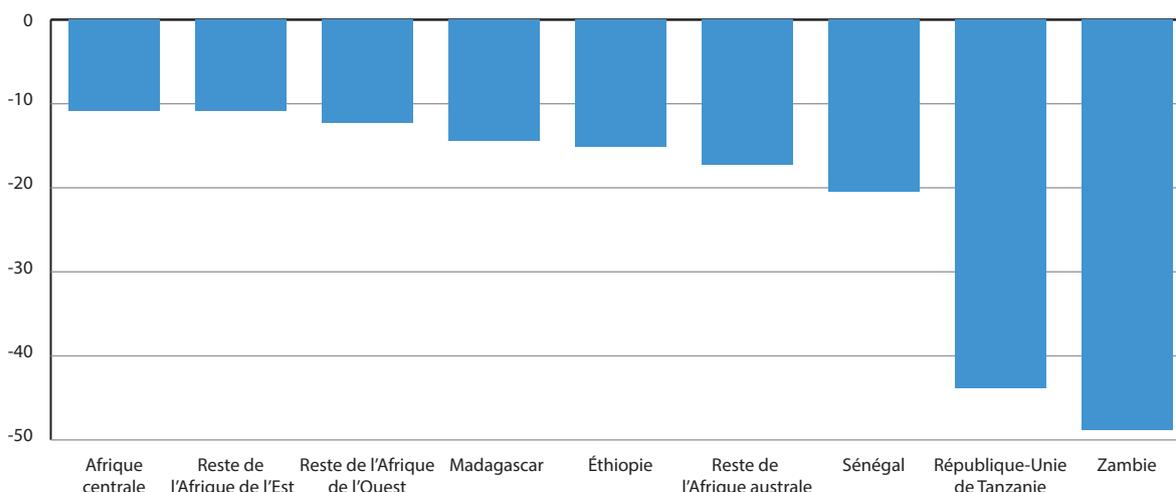
autres pays du continent de la mise en place du RCEP, leurs exportations vers l'Inde diminuant de 18,7 %, contre 12,1 % pour les autres pays d'Afrique (figure 14). Se confirme ainsi le fait que la mise en œuvre du RCEP saperait les bénéfices commerciaux consentis aux PMA africains pouvant bénéficier du schéma de préférences en franchise de droits de l'Inde pour les PMA. Leurs marges

préférentielles diminuant, ils devraient faire face à une plus grande concurrence de la part des pays non-PMA membres du RCEP qui ne sont pas des PMA et qui ne peuvent bénéficier du DFTP.

Une ventilation plus poussée, par pays ou régions moins avancés²⁵, indique que la chute des exportations de l'Afrique vers l'Inde serait inégale,

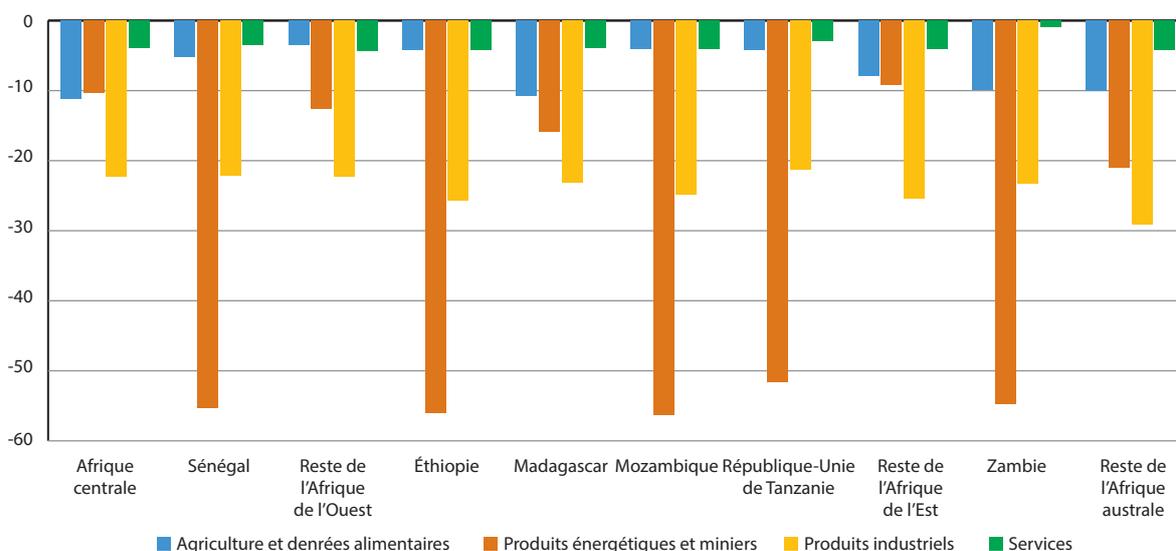
25 Pays et régions suivant la décomposition géographique du modèle de la CEA qui est tributaire des informations disponibles dans la base de données du Centre d'analyse du commerce mondial (GTAP).

Figure 15 : Variations des exportations vers l'Inde des PMA africains suite à la mise en place des accords commerciaux mégarégionaux, par rapport aux prévisions de référence, 2022 (en pourcentage)



Source : Calculs de l'auteur sur la base du modèle d'EGC MIRAGE.

Figure 16 : Variations des exportations vers l'Inde des PMA africains par principaux secteurs suite à la mise en place des accords commerciaux mégarégionaux, par rapport aux prévisions de référence, 2022 (en pourcentage)



Source : Calculs de l'auteur fondés sur le modèle d'EGC MIRAGE.

mais importante pour tous les groupes de pays, de -10,3 % pour les PMA d'Afrique centrale jusqu'à -43,9 % pour la République-Unie de Tanzanie et -48,8 % pour la Zambie (figure 15). Par conséquent le RCEP aurait des effets négatifs pour les relations commerciales entre l'Afrique et l'Inde.

En recoupant les informations concernant les pays, les régions et les principaux secteurs, la figure 16 montre la baisse des exportations des PMA d'Afrique vers l'Inde ne concernerait pas seulement les produits énergétiques et miniers, mais que les produits industriels seraient aussi affectés, avec

une réduction d'au moins 20 % partout, ainsi que l'agriculture et les denrées alimentaires, avec des réductions allant jusqu'à 10 % ou plus pour l'Afrique centrale, Madagascar, la Zambie et le reste de l'Afrique australe.²⁶ Ajoutons que les résultats pourraient être encore plus négatifs pour les pays africains, puisque l'analyse ne tient pas compte de la libéralisation du commerce des services, faute de données, alors qu'elles sont envisagées par le RCEP.

En plus du commerce de biens et du commerce de services, les négociations du RCEP portent sur les investissements et d'autres éléments, dont les droits de propriété intellectuelle, la coopération économique et technique, la concurrence, le commerce électronique, les petites et moyennes entreprises et le règlement des différends.

La plupart des dispositions concernant les domaines essentiels de l'accord en cours de négociation ne sont pas entièrement connues et il est donc difficile d'évaluer précisément leur impact potentiel sur les parties à l'accord comme sur les tierces parties. À titre d'exemple, on ne sait pas encore si les dispositions concernant le règlement des différends entre investisseurs et État permettront aux investisseurs étrangers d'utiliser l'arbitrage international dans leurs différends avec les États, ce qui limiterait la capacité de réglementation de ces derniers. C'est ce qui a poussé de nombreux pays, dont l'Inde,²⁷ à se retirer de certains traités d'investissement bilatéraux. Mais au-delà des questions internes qui pourraient retarder les négociations, on devrait s'attendre à ce que les dispositions convenues visent essentiellement à faciliter les investissements entre les membres du RCEP et à en améliorer la transparence, ce qui pourrait avoir des effets négatifs sur les pays tiers, en détournant des investissements des membres du RCEP vers les autres pays membres plutôt que vers des pays tiers. C'est en ce sens que la mise en œuvre du RCEP pourrait être problématique pour les relations entre l'Afrique et l'Inde en matière d'investissement.

L'Afrique doit donc trouver une réponse efficace et à même d'atténuer le manque à gagner pouvant résulter pour les pays africains de la mise en place du RCEP. Dans le même ordre d'idée, l'Afrique et l'Inde devraient s'efforcer d'établir un partenariat solide qui favorise les flux de commerce et d'investissement entre elles, flux qui risquent de s'affaiblir avec la mise en place du RCEP.

6. Mise en place de la Zone de libre-échange continentale africaine : condition préalable à un partenariat de commerce et d'investissement renforcé entre l'Afrique et l'Inde

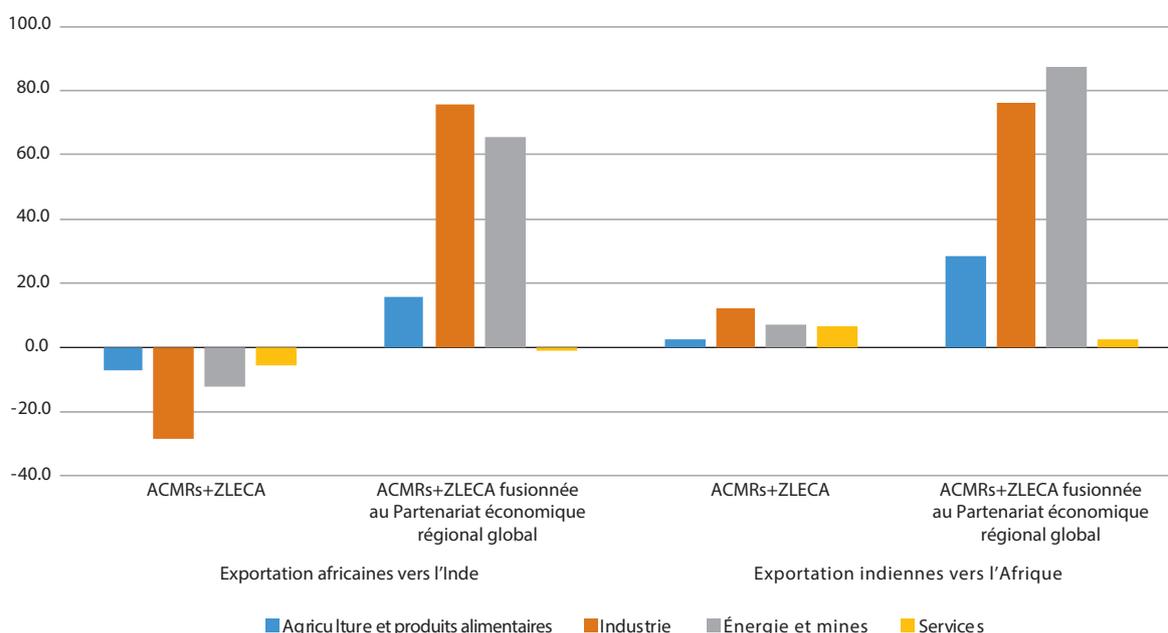
Les négociations en vue de mettre en place la ZLECA avaient été officiellement lancées au Sommet de l'Union africaine de juin 2015. Elles avaient pour objectif de parvenir à un accord, initialement avant fin 2017 et désormais en mars 2018 au plus tard. L'accord est ambitieux par sa portée puisqu'il concerne le commerce des biens et des services, l'investissement, la circulation des personnes physiques, les droits de propriété intellectuelle, la politique de la concurrence et les règles et procédures de règlement des différends. Même si les négociations ne seront pas achevées dans tous les domaines en mars 2018, des progrès considérables auront été réalisés, au moins en ce qui concerne le commerce des biens et des services.

L'étude récente de la CEA consacrée aux effets des accords commerciaux méga-régionaux sur les pays africains donne des indications utiles sur le rôle crucial que la ZLECA jouerait dans l'atténuation des pertes commerciales potentielles en Afrique suite à la création des blocs commerciaux. En effet, la ZLECA pourrait servir d'accord commercial méga-régional propre au continent. Dans ce cas, l'Afrique deviendrait un gagnant net après avoir été un perdant net, concernant une variété de ses exportations. Plus précisément, alors que

²⁶ Les effets observés dans les services n'ont pas de sens puisqu'aucune libéralisation des services n'a été faite dans l'analyse.

²⁷ Au 26 juillet 2016, l'Inde s'était retirée de 58 des 83 accords d'investissement bilatéraux qu'elle avait signés, voir (en anglais) : <http://dipp.nic.in/sites/default/files/lu1290.pdf>.

Figure 17 : Variations (en milliards de dollars É.-U.) des exportations africaines par destinations et par secteurs principaux suite à la mise en place d'accords commerciaux méga-régionaux (ACMRs) externes uniquement, comparées aux variations qui résulteraient d'accords commerciaux méga-régionaux appliqués en parallèle avec la ZLECA, par rapport aux valeurs de référence de 2022



Source : Mevel et Mathieu (2016).

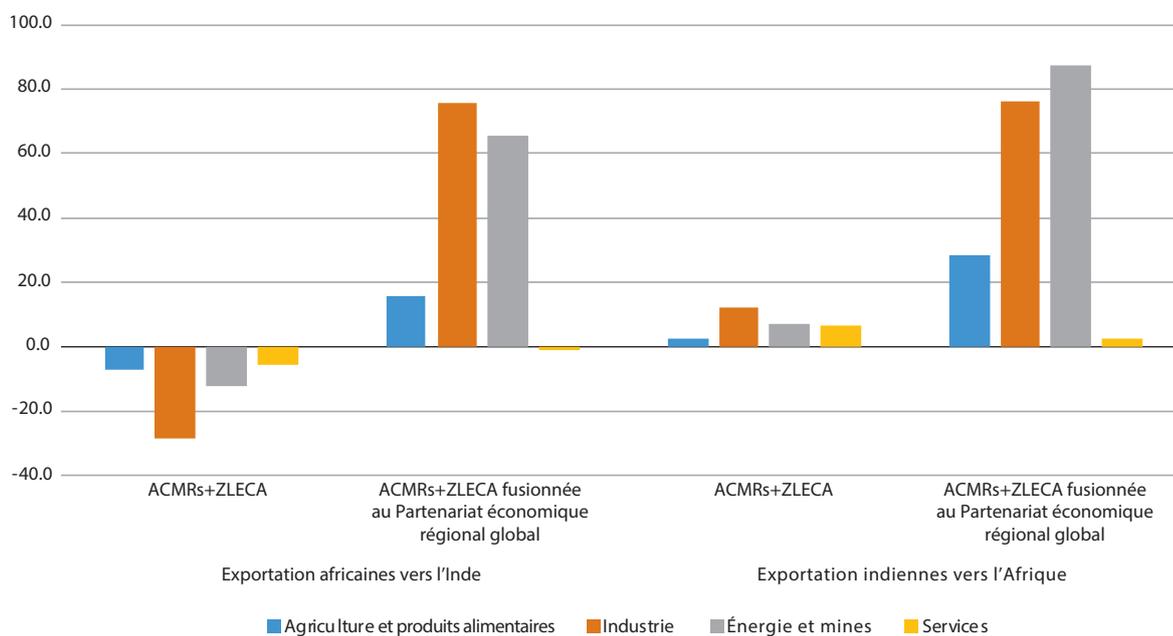
les exportations totales africaines baisseraient d'environ 3 milliards de dollars dans l'hypothèse de la conclusion d'accords de libre-échange méga-régionaux externes à l'Afrique, elles augmenteraient fortement pour atteindre 27,5 milliards de dollars d'ici 2022 si la ZLECA était mise en place parallèlement à ces autres accords méga-régionaux. Cette augmentation pourrait s'expliquer par un accroissement impressionnant que devraient connaître les échanges intra-africains, qui pourrait progresser de 40,6 milliards de dollars (soit 39,9 %), alors que les exportations africaines déclineraient presque partout ailleurs. De fait, près de deux tiers des courants commerciaux concerneraient des produits industriels, ouvrant ainsi des perspectives positives à l'industrialisation indispensable de l'Afrique. En outre, la baisse des exportations africaines vers des partenaires non africains suite à l'instauration de la ZLECA serait à peine plus importante que celle qui résulterait de la mise en œuvre d'accords commerciaux méga-régionaux externes uniquement. Par exemple, le total des exportations de l'Afrique vers l'Inde diminuerait de 9,8 milliards de dollars après l'établissement de la ZLECA parallèlement à l'application d'autres accords commerciaux méga-régionaux, contre 9,2 milliards dans le cas où seuls

des accords commerciaux méga-régionaux étaient appliqués. De la même façon, les exportations indiennes vers l'Afrique augmenteraient de 5,7 milliards de dollars (soit 13,2 %) dans l'hypothèse de l'application d'accords commerciaux méga-régionaux, contre 4,3 milliards de dollars (soit environ 10 %) en cas de création de la ZLECA. Ainsi, la mise en place de cette dernière aurait des effets marginaux sur les relations commerciales entre l'Afrique et l'Inde, relations qui, par contre, pâtiraient beaucoup de l'instauration du PRCEP.

En outre, la ZLECA offre de grandes possibilités aux entreprises et aux investisseurs indiens. Elle leur ouvre un accès élargi, unifié, simplifié et plus sûr au marché africain. Néanmoins, l'Afrique ne devrait pas être vue seulement comme une destination permettant de réaliser des retours sur investissement à court terme, mais également comme un partenaire pour une relation solide, à moyen et long terme.

Par exemple, si les négociants et les investisseurs indiens, et plus généralement asiatiques s'intéressent de plus en plus à l'Afrique comme un marché de choix, c'est parfois parce qu'ils y voient un moyen de profiter indirectement de certaines

Figure 18 : Variations (en pourcentage) des exportations africaines vers l'Inde et des exportations indiennes vers l'Afrique par principaux secteurs, suite à la mise en place d'accords commerciaux méga-régionaux parallèlement à la ZLECA, comparées aux variations qui résulteraient de la mise en œuvre d'accords commerciaux méga-régionaux en parallèle avec la ZLECA fusionnée au Partenariat économique régional global, par rapport aux valeurs de référence de 2022



Source : Calculs des auteurs suivant le modèle d'EGC MIRAGE.

préférences commerciales que des parties tierces accordent aux pays africains. La disposition prévue dans la Loi des États-Unis d'Amérique sur la croissance et les possibilités économiques de l'Afrique et relative aux vêtements fabriqués avec du tissu provenant de pays tiers, qui permet à certains pays africains de s'approvisionner en matières premières auprès de pays tiers, y compris la Chine et l'Inde, pour la fabrication de vêtements pouvant être exportés en franchise de droits aux États-Unis, en est un bon exemple. Cette disposition s'est avérée essentielle pour la sauvegarde et l'expansion du secteur africain des textiles et de l'habillement et à la création d'emplois, en particulier après le retrait de l'Accord sur les textiles et l'habillement qui a mis fin aux quotas sur ces produits. Les investisseurs asiatiques ont sûrement beaucoup contribué au développement de l'industrie du textile et de l'habillement dans le cadre de l'AGOA et ont massivement investi dans les zones franches industrielles. Cependant, on reproche aussi, aux entreprises chinoises et indiennes, d'avoir profité

des préférences accordées aux pays africains en vertu de l'AGOA, grevant ainsi les gains de l'Afrique²⁸. Indépendamment du point de savoir si les avantages d'une telle démarche l'emportent sur ses inconvénients ou vice versa, cibler le marché africain à cause des préférences unilatérales qui lui sont octroyées par des tiers, préférences qui sont par nature imprévisibles, ne traduit pas une vision à long terme d'un partenariat solide entre l'Afrique et l'Inde.

Soutenir activement les actuels efforts d'intégration de l'Afrique peut être un objectif pour l'Inde dans la mesure où pareil soutien pourrait renforcer la confiance entre les deux partenaires et permettre de négocier avec succès l'accès réciproque aux marchés, de même qu'il pourrait élargir les possibilités d'investissements. On éviterait ainsi de tomber dans une situation semblable à celle créée par les accords de partenariat économique entre l'Union européenne et cinq blocs de négociation africains. En effet, les négociations des accords de partenariat économique, qui ont démarré il y a

28 Voir, par exemple, Ormondi (2017) et African Business (2017).

près de 14 ans, ne répondent pas aux aspirations actuelles d'intégration régionale de l'Afrique, à savoir un continent unifié plutôt que fragmenté. De même, des pays africains ont exprimé des doutes concernant les avantages attendus des accords de partenariat économique et l'incompréhension s'est développée entre l'Union européenne et ses partenaires africains lors des négociations. Dans de récents travaux empiriques sur les accords commerciaux méga-régionaux, la CEA a envisagé un scénario dans lequel l'Afrique et les pays du Partenariat économique régional global pourraient se constituer en grand bloc régional après avoir conclu leurs processus d'intégration respectifs, à savoir une fusion entre la ZLECA et le RCEP. Ce scénario, certes hypothétique, donnerait des résultats intéressants. Comme le montre la figure 18, l'Afrique et l'Inde accroîtraient considérablement leurs échanges, et dans des proportions comparables. La composition des échanges évoluerait par rapport à la situation actuelle à mesure que les exportations africaines vers l'Inde augmenteraient, principalement dans l'industrie, alors que les exportations indiennes vers l'Afrique concerneraient en grande partie l'énergie et l'exploitation minière. Inversement, il convient de noter que ces évolutions sont relatives. En termes absolus, l'augmentation la

plus importante des exportations africaines vers l'Inde viendrait toujours des secteurs de l'énergie et de l'exploitation minière, mais les exportations industrielles rattraperaient leur retard, ce qui offrirait une perspective intéressante à la diversification des exportations et à l'industrialisation de l'Afrique. De la même manière, les exportations indiennes vers l'Afrique augmenteraient le plus dans l'industrie, mais la part de l'énergie et de l'exploitation minière s'accroîtrait aussi.

Il convient de souligner de nouveau que l'Afrique aurait besoin de marchés suffisamment intégrés dans le cadre de la ZLECA pour que ces résultats positifs se concrétisent à la fois pour elle et pour l'Inde. L'engagement de l'Inde en faveur de la ZLECA pourrait accélérer le processus en aidant les pays africains à faire face aux contraintes et aux goulets d'étranglement liés à l'offre et à construire ou à renforcer les chaînes de valeurs. Le Centre africain pour la politique commerciale (CAPC) et la Confédération de l'industrie indienne devraient continuer de collaborer étroitement à l'identification des secteurs d'intérêt pour l'Inde qui offrent des possibilités intéressantes de développement à l'Afrique dans le contexte de la réforme de la ZLECA, s'agissant particulièrement de créer des chaînes de valeur régionales.

III. Dynamiser les investissements indiens en Afrique : perspectives de l'industrie indienne

Dans cette partie du rapport seront examinées les conditions favorables et défavorables au commerce et aux investissements indiens en Afrique ainsi que certaines études de cas illustrant les défis et perspectives de la participation du secteur privé en Afrique et en Inde.

Des entraves bureaucratiques au manque d'infrastructures, le commerce et l'investissement entre l'Inde et l'Afrique font face à des problèmes structurels et institutionnels. Les investisseurs indiens en Afrique et ceux africains en Inde se heurtent à des difficultés multiples, qui sont relevées dans de nombreux rapports. Ces difficultés n'ont cependant pas entravé les efforts visant à maintenir l'élan de renforcement du partenariat de commerce et d'investissement entre les deux parties. L'Inde est devenue un des plus grands investisseurs sur le continent africain, faisant même du commerce et de l'investissement une partie intégrante de la politique diplomatique qui guident ses relations avec ses partenaires.

C'est le secteur privé indien qui a soutenu et encouragé les incursions indiennes sur le marché africain, contrairement à ce qu'a été le cas pour d'autres pays, où l'initiative était du secteur public. Tata, un des conglomérats les plus importants en Inde, a ouvert des bureaux en Afrique dès 1994. Les investisseurs indiens, y compris du secteur public, ont pris conscience des occasions qu'offre le marché africain et n'ont ménagé aucun effort pour en profiter. Ainsi qu'il a été indiqué dans une section précédente, la présence de l'Inde sur les marchés africains est hétérogène. Cependant, comme l'ont noté de nombreux chercheurs, le commerce a été au fil des ans entravé par des réglementations complexes tant

en Inde qu'en Afrique. Ces entraves, conjuguées au manque d'infrastructures mentionné plus haut, augmentent les coûts d'investissement en Afrique. La vulnérabilité du continent aux chocs économiques et l'instabilité politique ajoutent à l'incertitude et, partant, rendent plus risqué l'investissement.

Parmi les différentes études ayant recensé les obstacles auxquels les investisseurs font face, figure celle d'un Institut d'études de sécurité consacrée aux relations entre l'Inde et l'Afrique du Sud, dans laquelle les auteurs relèvent les problèmes suivants :

Le manque d'informations, en particulier de données en ligne, pour les entreprises indiennes présentes en Afrique, auquel s'ajoutent, pour les investissements indiens en Afrique du Sud, l'inadéquation et l'inefficacité des services d'infrastructure, des ressources humaines peu développées et des politiques d'investissement défavorables, ainsi que la difficulté d'obtenir des visas d'affaires (Lucey et Makokera, 2015).

Ces problèmes ne sont pas propres à l'Afrique du Sud, qui, comme le reconnaissent les auteurs, est plus développée que bon nombre d'autres pays africains. Ils concernent également d'autres parties de la région. Les obstacles ne manquent pas qui ont pour noms : climat des affaires laissant à désirer, absence d'accords d'investissement bilatéraux et ressources en capital limitées. Si les grandes multinationales indiennes ont les ressources requises pour conduire les recherches de base nécessaires et *a priori* éviter les situations les plus défavorables, elles ne sont pas pour autant à l'abri de ces difficultés (Alden et Verma, 2016).

1. Faire des affaires avec l'Afrique : Conditions favorables et défavorables au commerce et à l'investissement

En 2015, la Confédération de l'industrie indienne a réalisé une enquête interne portant sur plus de 200 entreprises indiennes présentes sur les marchés africains en tant qu'importateurs, exportateurs ou investisseurs. L'enquête devait permettre de dresser un tableau précis du commerce indien en Afrique, des secteurs concernés et, en particulier, des problèmes auxquels les entreprises font face en Afrique dans la conduite de leurs affaires.

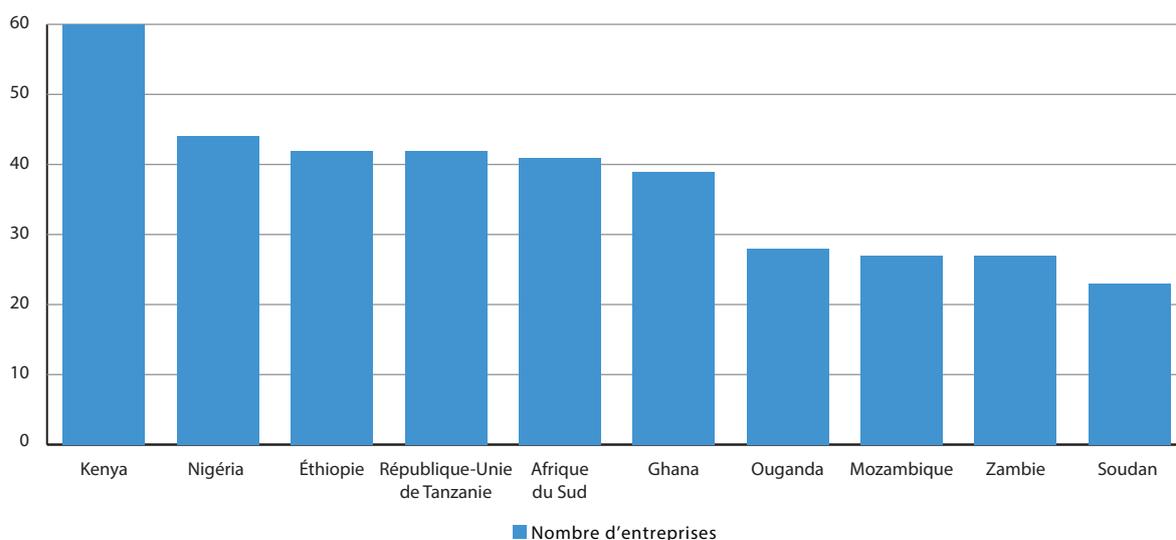
Au total, 267 entreprises ont été étudiées, dont 219 appartenant à la catégorie des microentreprises et des petites et moyennes entreprises. L'enquête a porté sur des entreprises membres de la CII et sur d'autres qui ne le sont pas. La plupart des répondants ont déclaré avoir employé au moins en partie de la main-d'œuvre locale. Si les plus petites entreprises n'employaient pas beaucoup de locaux, les moyennes entreprises employaient entre 50 et 1 000 employés autochtones, et la plus grande des entreprises sondées en employait 4 000, ce qui démontre l'effet positif de l'industrie indienne sur la création d'emplois en Afrique.

1.1 Intégration régionale en Afrique

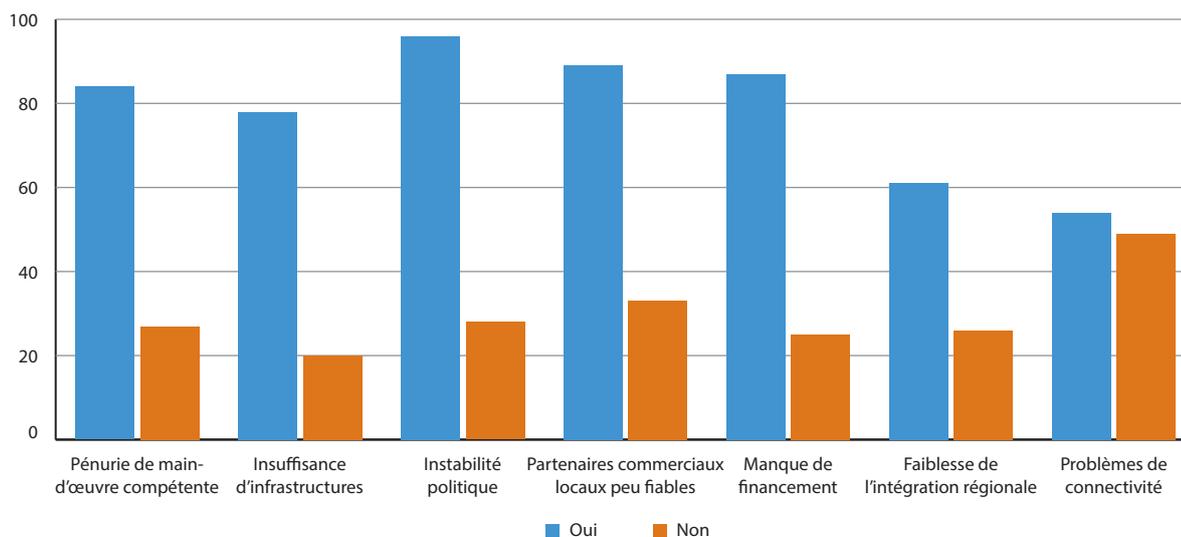
La figure 20 présente les principaux problèmes que rencontrent les entreprises indiennes en Afrique suivant les résultats de l'enquête de la CII. Elle illustre les préoccupations ayant le plus d'effets directs ou indirects sur l'environnement commercial et sur l'intégration de la production dans les chaînes de valeur mondiales. Ce qui préoccupe le plus, c'est la pénurie de main-d'œuvre compétente, l'insuffisance d'infrastructures, l'instabilité politique et le manque de partenaires locaux fiables. Ces problèmes existent depuis des années, comme le montre l'examen d'une documentation sur le sujet datant d'il y a dix ans, ce qui signifie que des réformes urgentes sont nécessaires en Afrique pour les régler. Les réformes entreprises jusqu'à ce jour sont de toute évidence lentes.

Certaines entreprises ont également estimé que la faible intégration du marché régional constituait un problème. En particulier, celle-ci rend difficile la circulation transfrontalière des biens. C'est donc pour des raisons pratiques que l'Inde devrait appuyer les efforts d'intégration sur le continent. Pareil appui pourrait sans doute être avantageux s'agissant de la facilitation du commerce et de l'intégration des chaînes de valeur. L'intégration du continent faciliterait la circulation des biens, à quelque étape de production que se trouvent les entreprises. À long terme, elle apporterait

Figure 19 : Dix premiers pays africains par le nombre d'entreprises indiennes qu'ils abritent



Source : CII (2015).

Figure 20 : Problèmes de commerce et d'investissement rencontrés par les entreprises indiennes faisant des affaires en Afrique

Source : CII (2015).

également une plus grande valeur ajoutée à l'Afrique. Elle se traduirait aussi par une baisse des coûts de transaction induite par celle des coûts de la circulation transfrontalière des biens.

Comme le note Broadman (2008), l'Asie et l'Afrique disposent d'avantages comparatifs différents s'agissant de la main-d'œuvre, de ressources et de dotations en capital, ce qui fait des deux continents des partenaires commerciaux complémentaires. L'auteur explique à quel point cette complémentarité pourrait améliorer les échanges commerciaux entre l'Afrique et l'Inde, et avec l'Asie en général, et, partant, aider l'Afrique à aller au-delà de l'exportation de produits situés au bas de la chaîne de valeurs. Il soutient que les entreprises indiennes en Afrique sont aux avant-postes de l'intégration des économies africaines. Cependant, il met en garde contre l'écheveau d'accords de libre-échange, devenu le fléau du système commercial multilatéral. Les unions douanières devraient, de l'avis de beaucoup, viser à faciliter une harmonisation des normes et des réglementations qui va au-delà de ce qu'exige l'OMC. Elles ne devraient pas encourager des normes concurrentes qui deviennent ensuite trop compliquées.

Comme mentionné ci-dessus, la ZLECA devrait atténuer les pertes commerciales africaines pouvant résulter de la mise en place du Partenariat économique régional global et d'autres blocs

commerciaux. Elle devrait également accroître les échanges intra-africains, ce qui favoriserait la compétitivité des produits africains et la participation des pays africains au système commercial mondial (Matthew, 2014). Ainsi, l'intégration africaine pourrait être un catalyseur extrêmement efficace du commerce et de l'investissement sur le continent – pas seulement avec l'Inde, mais aussi avec le reste du monde.

1.2 Le Corridor de croissance Afrique-Asie

Le Corridor de croissance Afrique-Asie est un programme conjoint lancé par les Premiers Ministres indien et japonais, dans le but d'encourager la coopération pour le développement avec l'Afrique. Il permettrait également une plus grande intégration dans les chaînes de valeur. Si pour l'instant seuls l'Inde et le Japon y participent, le Corridor est ouvert à la participation d'autres pays asiatiques.

Broadman (*op. cit.*) soutient que les entreprises indiennes arrivant sur le marché africain se distinguent les unes des autres par leur taille et qu'elles appartiennent probablement au secteur privé ou sont membres de partenariats public-privé. Du fait de ces distinctions, les entreprises perçoivent différemment les risques liés à l'entrée sur ce marché et y répondent tout aussi différemment. Elles comptent davantage sur la disponibilité d'installations nationales, telles que

les infrastructures physiques, la main-d'œuvre qualifiée et des réglementations simplifiées. L'objectif du Corridor est de faciliter les échanges entre l'Asie et l'Afrique en s'attaquant à certains de ces problèmes. Les quatre piliers du programme définis dans le document d'orientation du Corridor sont les suivants : renforcement des capacités et des compétences, des infrastructures de qualité et de la connectivité institutionnelle, des projets de développement et de coopération et des partenariats directs entre les peuples (Research and Information System for Developing Countries, Institut de recherche économique de l'ASEAN et d'Asie de l'Est et Institute of Developing Economies – Japan External Trade Organization, 2017).

Étant soutenu par les Gouvernements indien et japonais au plus haut niveau, le projet atténue le risque politique, ce dernier ayant été cité par les entreprises indiennes parmi les problèmes qu'elles rencontrent quand elles font du commerce en Afrique, ainsi que le montre la figure 20. Comme le souligne Mathew (2014), les pays africains manquent souvent de gouvernements solides et stables, ainsi que d'autres institutions publiques et de bonnes conditions macroéconomiques. Les principaux défis à relever se rapportent notamment aux structures économiques de base et à la création d'un environnement commercial stable.

Le Corridor permettra de répartir le risque entre les différentes entités concernées et d'alléger ainsi le fardeau de la perte économique que chacune subirait individuellement. Il répond aussi au principe de développement « au bénéfice de tous », qui guide l'Inde dans tous ses projets de coopération pour le développement.

L'Afrique a été pendant longtemps au centre des initiatives indiennes d'aide pour le commerce. Comme indiqué ci-dessus, l'Inde suit la voie de la diplomatie économique. Le pays, selon Ian Taylor, utilise trois canaux dans le cadre de cette diplomatie : la coopération technique, les lignes de crédit et l'aide sous forme de subventions. L'Afrique bénéficie surtout des deux premières formes d'aide, notamment des programmes de transfert de compétences et de renforcement des capacités. L'Inde n'est pas favorable aux subventions financières, car il s'agit d'un mode

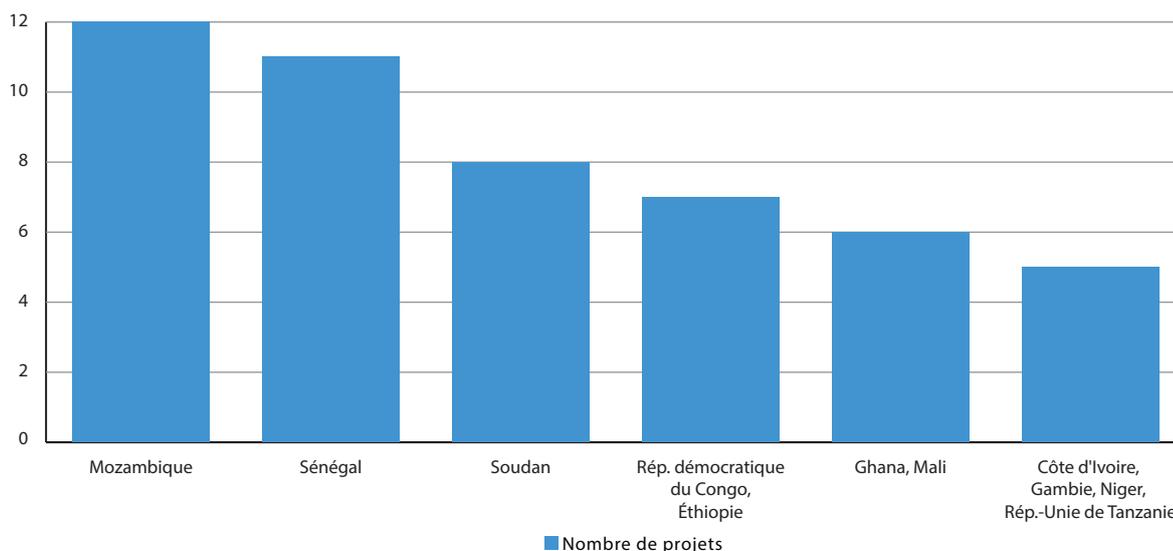
qui, contrairement aux deux premiers, est *a priori* susceptible de donner lieu à des détournements.

Le Corridor de croissance Afrique-Asie est donc, bien des égards, en symbiose avec le modèle diplomatique indien. Il définit même de possibles secteurs prioritaires comme l'agriculture et l'agroalimentaire, la santé, l'industrie pharmaceutique et la gestion des catastrophes, qui sont également cités dans le document d'orientation. Un examen de tous ces secteurs sous l'angle macroéconomique montre qu'ils servent un objectif plus large de développement durable et de satisfaction des besoins élémentaires, comme la nourriture et les soins de santé. Le Corridor n'est pas seulement conforme aux intérêts nationaux des pays participants, mais également à leurs engagements multilatéraux plus globaux. La dimension politique du Corridor fait partie de ses principaux avantages, car elle renforcerait la confiance des investisseurs. C'est une des raisons pour lesquelles le Corridor pourrait être un des plus grands catalyseurs des échanges entre non seulement l'Afrique et l'Inde, mais aussi entre l'Afrique et l'Asie.

1.3 Les lignes de crédit de la Banque indienne d'import-export

La Banque indienne d'import-export a été créée dans le but déclaré d'aider financièrement les importateurs et les exportateurs. Elle utilise diverses méthodes pour s'acquitter de sa tâche. Elle a étendu ses activités au-delà de son mandat initial et s'est particulièrement employée à soutenir les capacités d'exportation, notamment en offrant des crédits acheteurs et en finançant des coentreprises. Elle travaille en étroite collaboration avec la Banque africaine de développement (BAD). Elle est également membre de l'Association des institutions africaines de financement du développement (AIAFD). Elle appuie activement la mise en place d'infrastructures institutionnelles, comme la Banque africaine d'import-export (AFREXIM). Néanmoins, ce sont les lignes de crédit qui constituent son principal mécanisme d'intervention.

Au 31 décembre 2016, le nombre total de lignes de crédit ouvertes en Afrique pour 44 pays s'élevait à 154 et représentait 7,7 milliards de dollars des États-Unis. Sur ce total, 149 lignes de crédit,

Figure 21 : Pays bénéficiant d'au moins cinq lignes de crédit actives accordées par la Banque indienne d'import-export en décembre 2016

Source : CII (2015).

représentant 7,6 milliards de dollars dans 41 pays, sont garanties par le Gouvernement indien (CII et Banque indienne d'import-export, 2017b).

La plupart des lignes de crédit de la Banque sont destinées à des secteurs jugés prioritaires par le Gouvernement indien dans le cadre de l'initiative « Focus Africa ». Cette initiative est examinée en détail dans la section 1.4.

Les lignes de crédit ont été reconnues comme étant un outil précieux de financement du développement. Elles constituent, comme l'explique une étude réalisée par l'Observer Research Foundation, des prêts axés sur la demande, en ce sens que le pays qui bénéficie du crédit devra désigner les projets ou secteurs destinataires. Les projets doivent avoir pour objet d'améliorer le processus de développement dans le pays hôte en faisant fond sur l'expérience indienne tout en renforçant la présence de l'Inde en Afrique en tant que partenaire de développement.

La même étude souligne que les lignes de crédit facilitent l'investissement suivant une approche fondée sur des solutions peu coûteuses. Cette approche a été critiquée, car, même si elle permet aux entreprises de contribuer au développement du marché, elle n'encourage pas l'utilisation de normes rigoureuses de production et de distribution. Les exportateurs et consultants indiens interrogés dans le cadre de l'étude ont

préconisé l'utilisation d'une méthode de sélection fondée sur la qualité et le coût, estimant qu'elle réduirait les risques en améliorant la compétitivité. Ce choix s'expliquerait, entre autres raisons, par le fait qu'un tel processus permettrait aussi de porter l'attention sur la qualité d'exécution des projets. Tous ces problèmes peuvent être facilement résolus par des réformes adéquates du processus. Ils ne doivent pas cependant faire perdre de vue les différents projets menés avec succès à l'aide des lignes de crédit. Celles-ci ont permis à de nombreux pays africains de relancer l'indispensable développement des infrastructures et contribué à la modernisation de l'agriculture et à l'électrification rurale (Qadri et Singhal, 2014).

1.4 Coopération pour le développement en Inde : le programme Focus Africa

Tous les dispositifs mentionnés ci-dessus font partie intégrante des politiques indiennes de coopération pour le développement. En Afrique, les entreprises et l'État indien ont trouvé une cause commune et un terrain d'entente. Les initiatives gouvernementales ont favorisé la présence du secteur privé indien en Afrique.

Le Gouvernement indien et différents gouvernements africains ont lancé plusieurs initiatives visant à intensifier la coopération bilatérale et multilatérale entre eux. Le programme Focus Africa du Gouvernement indien a été lancé en 2002 et, en 2003, concernait 24 pays africains.

L'objectif était de prendre des mesures concrètes visant à sensibiliser les gens et à renforcer la coopération entre les marchés indiens et africains, par l'organisation par exemple, de foires commerciales, d'expositions et de visites de pays. Le programme a lancé des plans comme l'aide au développement des marchés et l'initiative pour l'accès aux marchés. En outre, dans le cadre de ce programme, l'Inde aide également les pays africains à mettre à niveau leurs notations de crédit.

Cette initiative a favorisé les partenariats public-privé. Le secteur privé, comme mentionné plus haut, s'est en fait imposé dans le continent. En 2005, la CII, en collaboration avec la Banque indienne d'import-export, a lancé un forum sur le partenariat des projets entre l'Inde et l'Afrique. De plus en plus de pays africains participent à cette rencontre désormais organisée régulièrement, dont l'objectif est d'examiner les succès et les échecs des vieux partenariats et d'évaluer si de nouveaux partenariats doivent être créés. C'est un forum ouvert qui permet de débattre des difficultés actuelles (dont certaines ont été mentionnées plus haut) qui compromettent le commerce et l'investissement entre l'Inde et l'Afrique.

Le programme Focus Africa ne concerne pas seulement la promotion de l'exportation. Il s'inscrit dans le cadre d'un objectif plus global de l'Inde visant à diversifier les relations commerciales et aller au-delà des partenariats traditionnels, tout comme l'augmentation des mémorandums d'accord, des lignes de crédit et de l'aide à l'amélioration des notations de crédit des pays africains. Un objectif central consiste également à assouplir la réglementation et faciliter l'enregistrement et la certification, ce qui aiderait les autres entreprises, comme Airtel, qui font face à des obstacles infrastructurels et réglementaires (CII et OMC, 2013).

À l'issue du onzième forum de la CII et de la Banque indienne d'import-export, tenu en mars 2016, des recommandations ont été formulées pour améliorer le partenariat commercial entre l'Inde et l'Afrique.

Lors du forum, la possibilité de transposer en Afrique des initiatives comme « Make in India » et

« Skill India » a également été évoquée, le besoin de développer le secteur manufacturier et d'accroître les compétences techniques de la main-d'œuvre étant le même. L'Afrique connaît également un dividende démographique qu'elle doit exploiter. Comme on l'a souvent constaté, l'Afrique est trop vulnérable à l'incertitude engendrée par les variations constantes du commerce mondial. Une manière d'y remédier serait de réduire la dépendance à l'égard des exportations africaines de produits de base (CII et Banque indienne d'import-export, 2016). L'Inde participe depuis longtemps au partage des connaissances et au renforcement des capacités en Afrique. Il a été suggéré que soit examinée la possibilité de poursuivre cette coopération en mettant l'accent sur le développement des infrastructures. Il est également nécessaire de veiller à l'exécution des projets infrastructurels. Les accords commerciaux régionaux ont été vus comme des instruments permettant une meilleure coordination de l'exécution des projets indiens dans la région (CII – Banque indienne d'import-export, 2016).

Lors du douzième forum, le plus récent, tenu en 2017, une attention spéciale a été portée à l'importance du secteur manufacturier pour la transformation structurelle, la création d'emplois et la réalisation des objectifs de développement durable. Ces points sont essentiels pour l'Afrique. D'après des représentants de l'industrie indienne, divers problèmes font obstacle à la bonne marche des activités en Afrique, le principal étant le manque de données fiables nécessaires à la mise en place d'unités ainsi que de fournisseurs et de distributeurs locaux apportant un soutien aux fabricants. Pour que l'Afrique devienne un centre manufacturier, la gestion de l'eau et l'hygiène dans la région doivent être des priorités (CII et Banque indienne d'import-export, 2017 b).

En ce qui concerne le commerce bilatéral, il a été suggéré lors du onzième forum que les PMA tirent davantage parti du plan de préférence tarifaire en franchise de droits de l'Inde, comme mentionné plus haut. L'Inde est l'un des grands marchés que les pays africains devraient cibler à mesure qu'ils développent leur secteur manufacturier. Les participants ont également relevé qu'il fallait trouver les moyens de faciliter les flux d'investissement en simplifiant les procédures. L'idée était que

l'augmentation des investissements indiens puisse se refléter dans des projets d'infrastructures physiques en Afrique. Les innovations et les nouveaux projets de la jeune génération d'entrepreneurs devraient également susciter plus d'intérêt (CII et Banque indienne d'import-export, 2016). L'une des recommandations clés du douzième forum est le réengagement en faveur du commerce et des flux d'investissements entre l'Inde et l'Afrique. On a dit que le ralentissement du commerce mondial donnait l'occasion d'approfondir la coopération Sud-Sud et de tirer parti des initiatives de coopération régionales. Les PMA africains n'exploitant pas le DFTP de l'Inde ont été instamment invités à le faire (CII et Banque indienne d'import-export, 2017b).

L'accent a été mis sur la coopération pour le développement avec les pays africains qui ne sont pas dans la catégorie des PMA. On pourrait mettre l'accent sur la construction de l'infrastructure de services (cités éducatives, parcs pharmaceutiques et incubateurs pour les petites et moyennes entreprises, etc.). Ce serait un progrès par rapport à la coopération pour le développement traditionnelle et les liens entre l'Inde et l'Afrique s'en trouveraient renforcés. Renouveler l'engagement envers le développement des compétences pour créer plus de possibilités d'emplois semblait aller de soi. Il a été décidé qu'un modèle de partenariat public-privé serait la solution la plus efficace. Les participants au forum ont vivement encouragé à développer les relations entre les personnes pour faciliter les échanges et les investissements (CII et Banque indienne d'import-export, 2017b.).

La mise en place du cadre pour les investissements privés en Afrique est une question devant être réglée de toute urgence. Les cadres juridiques devraient définir clairement les droits et les obligations des investisseurs, en particulier étant donné le risque élevé encouru en matière d'investissement, notamment dans le contexte africain (Dubey, 2013). L'Inde devra faire de même concernant son cadre juridique afin d'encourager les investissements africains dans le pays.

De nombreux experts ont défini des domaines de coopération pour l'Inde et l'Afrique, des infrastructures à la sécurité énergétique. Un long chemin a été parcouru, mais de plus amples

efforts doivent être faits. Certains ont indiqué que la société civile pourrait favoriser un plus grand débat politique. Il est également possible de diversifier et de renforcer le rôle des petites et moyennes entreprises. La société civile et les entreprises peuvent collaborer pour améliorer le suivi, la transparence et la réduction des risques, comme le constatent Lucey et Makokera (2015), en particulier dans le cas des relations entre l'Inde et l'Afrique du Sud. Cependant, il convient de noter que ces observations sont valables pour les relations entre l'Inde et l'Afrique en général.

2. Étude de cas

Les études de cas ci-après illustrent les problèmes auxquelles les entreprises indiennes ont dû faire face et les moyens de les surmonter.

2.1 Coordination agricole : contradictions en Zambie

L'agriculture est un secteur majeur de la coopération entre l'Inde et l'Afrique. Toutes deux ont les mêmes préoccupations au sujet de la sécurité alimentaire, la lutte contre la pauvreté et l'amélioration des conditions de vie de leur peuple (difficile sans l'agriculture et la sécurité alimentaire) (Dubey et Biswas, 2014). Le secteur de l'agriculture est également le plus grand employeur en Afrique et en Inde, et de sérieux efforts doivent être faits pour le développement des capacités et de la technologie ainsi que la modernisation de l'agriculture. Il faut également que toute transformation agricole soit durable et ne pèse pas de manière excessive sur l'environnement. À cet effet, la coopération entre les deux parties concernant l'énergie propre et le développement durable est à prendre en compte.

Une observation rapide du cas africain suggérerait que l'avantage comparatif du continent réside dans le secteur agricole. Cependant, dépendre constamment des matières premières agricoles sans diversification suffisante et rester au bas de la chaîne de valeur est défavorable à long terme. C'est la «malédiction des ressources naturelles» qui pèse sur les pays dotés de ressources naturelles abondantes. Ces pays se retrouvent coincés dans un cercle vicieux de croissance économique et de développement limités, exportant énormément de produits de base sans valeur ajoutée et

important en revanche une grande quantité de produits finis.

La coopération entre l'Inde et l'Afrique dans le domaine de l'agriculture se fait à plusieurs niveaux. Dans certains cas, il s'agit de renforcer les liens diplomatiques et de faciliter la coopération Sud-Sud sur la base d'un profit mutuel. L'Inde a offert des aides, créé un institut agricole et proposé des bourses d'études à des étudiants africains dans différentes universités agricoles en Inde (Dubey et Biswas, 2014).

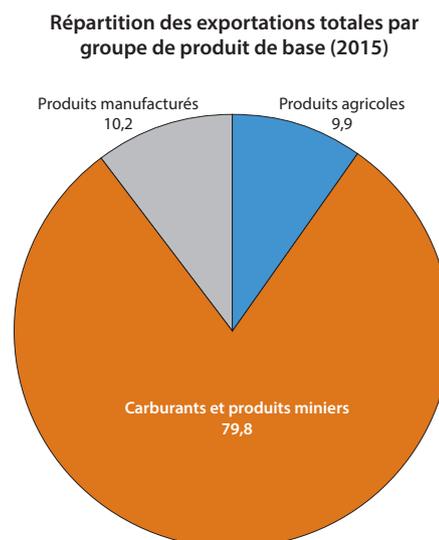
Ces dernières années, le secteur privé indien a commencé à acquérir des terres agricoles à l'étranger afin de répondre aux inquiétudes liées à la sécurité alimentaire en Inde. Les autorités indiennes envisagent même d'en faire une politique volontariste pour garantir la sécurité alimentaire. Comme il ressort du rapport d'Oxfam, la Zambie est considérée comme un partenaire potentiel important, car elle a un environnement politique et économique relativement stable. Le pays a été en mesure de maintenir la paix, un élément important qui entre dans le calcul des coûts liés aux opérations et des risques qu'effectuent les investisseurs avant de décider d'entrer sur un marché étranger. Il a également essayé de faciliter les affaires en faisant passer la loi sur l'Agence zambienne de développement, qui prévoit davantage d'incitations pour l'investissement.

Malgré cela, l'Inde et la Zambie font davantage du commerce de minéraux et de produits miniers que de produits agricoles. Même si de nombreuses entreprises indiennes sont prêtes à investir dans l'agriculture en Afrique et que la Zambie offre un profil idéal pour les investissements, les progrès dans le domaine agricole ont été limités.

En effet, ce n'est pas la réglementation gouvernementale qui constitue un obstacle, mais l'incapacité du Gouvernement à reconnaître les réalités sociétales :

En Zambie, l'agriculture joue un rôle essentiel dans l'économie [...]. Le secteur est caractérisé par une double structure : un petit nombre d'exploitations commerciales [...] coexistent avec des petits cultivateurs dispersés et quelques exploitations

Figure 22 : Profil d'exportation de la Zambie



Source : OMC (2017).

commerciales qui ont de gros problèmes d'accès aux marchés des intrants et des produits [...]. Mais le secteur agricole a longtemps été négligé du fait du « biais urbain » du Gouvernement (Dubey et Biswas, 2014).

C'est peut-être l'une des raisons pour lesquelles l'Inde, qu'il s'agisse du secteur privé ou public, a peu investi dans le secteur agricole zambien. Les investissements réalisés jusqu'à aujourd'hui ne sont pas directement garantis par le Gouvernement indien, mais sont plutôt des investissements individuels. Des tentatives ont été faites pour changer la donne. À l'instar de l'Inde, de nombreux pays africains, notamment la Zambie, ont libéralisé leur économie dans les années 1990, ce qui a donné une impulsion aux investissements privés dans tous les secteurs, notamment la production agricole. Le Gouvernement zambien a offert plusieurs incitations, comme des abattements fiscaux et des allocations au titre d'améliorations afin d'encourager l'investissement dans le secteur. Il s'est fixé pour objectif d'améliorer ce secteur. De nombreuses terres près de réseaux routiers et ferroviaires ont été allouées à des investisseurs potentiels. Des activités d'électrification sont également menées dans ces zones. L'Inde est consciente du potentiel actuel et futur du pays et continue de le considérer comme un partenaire commercial stable à long terme. Le Sommet du Forum Inde-Afrique, tenu tous les trois ans, est une plateforme importante où les deux partenaires

peuvent échanger aux fins d'accroître leurs volumes commerciaux.

La faiblesse de l'investissement dans l'agriculture en Zambie pourrait s'expliquer en partie par l'intervention des groupes de la société civile, qui estiment que les répercussions négatives de ces accords pèsent durement sur la population locale :

La Zambia Land Alliance est un réseau de sept organisations non gouvernementales (ONG) œuvrant en faveur de politiques et de lois foncières justes qui prennent en compte les intérêts des pauvres en Zambie. [...] Les ONG voulaient protéger les terres coutumières. Elles ne voulaient pas que des entreprises multinationales investissent dans ces terres. [...] Le système coutumier est informel et le Gouvernement cherche à systématiser le processus et l'amener sous le giron de l'État (Dubey et Biswas, 2014).

L'équipe indienne qui s'est rendue sur le terrain en Zambie a constaté, notamment, l'absence de distinction entre les investissements indiens et les investissements de la diaspora indienne dans l'agriculture zambienne, ce qui fausse les données. Seulement 6 % des terres zambiennes appartiennent à l'État. Le reste est régi par le droit coutumier [...] Les investisseurs accèdent à la propriété foncière en acquérant des titres de bail sous forme de certificat temporaire valide pour une période ne dépassant pas 14 ans (Dubey et Biswas, 2014). L'équipe a détaillé la procédure d'acquisition foncière, qui est très contraignante :

Les investisseurs sollicitent soit directement l'accord du chef de village en consultation avec le sous-chef soit un groupe de travail sur les terres relevant du Ministère des terres, et l'Agence zambienne de développement négocie le transfert des terres pour le compte des investisseurs. Si une acquisition est approuvée, le chef délivre une lettre d'agrément. Les investisseurs délimitent ensuite la zone en établissant un croquis cartographique en présence du sous-chef de village. La lettre et le croquis sont envoyés au conseil de district, qui envoie une lettre de recommandation au commissaire des terres, qui fait une recommandation ou la fait suivre au président pour approbation» (Dubey et Biswas, 2014).

Néanmoins, l'avenir des investissements agricoles indiens en Zambie semble positif. Comme mentionné plus haut, les investisseurs indiens n'ont pas été complètement découragés de s'engager dans le secteur agricole. Ils ont essayé de travailler en collaboration avec des groupes locaux afin d'adapter leurs investissements au contexte. Une offre particulièrement intéressante pour eux est le faible coût de l'exploitation agricole en Afrique. Ce facteur est important dans le contexte zambien, car il peut contrebalancer l'effet dissuasif de la réglementation foncière. La Zambie s'est employée à mettre en place un environnement plus propice aux investissements. L'investissement dans l'agriculture est un signe de diversification, le pays étant actuellement dépendant du cuivre et d'autres produits miniers. Pour cette raison, son économie est toujours considérée « en transition » plutôt que « diversifiée » (Mathew, 2014).

Accroître l'investissement dans l'agriculture non seulement aiderait les questions de sécurité alimentaire, mais entraînerait également une augmentation des recettes d'exportation, ce qui s'inscrirait dans le contexte plus vaste des réformes que le pays doit adopter en conséquence des ajustements structurels imposés par la Banque mondiale. La faiblesse des investissements fonciers dans les pays africains pourrait s'expliquer, notamment, par le fait que les terres ne sont pas cartographiées avant d'être mises sur le marché locatif. Il existe également un problème de suivi, les fonds étant levés, mais pas investis dans les projets. Pour régler ces problèmes, il est proposé d'encourager les investissements des petites et moyennes entreprises. Les entreprises agricoles indiennes sont à différents stades d'opération en Zambie. Certaines, comme Champions Food Limited, ne sont pas entièrement fonctionnelles, alors que d'autres, comme Danma Corporation Ltd. n'ont démarré leurs activités que récemment (Dubey et Biswas, 2014). Cela est de bon augure pour les investissements et la coopération futurs dans le domaine agricole.

Afin de rendre les investissements en Zambie plus viables, la mise en œuvre semble être essentielle, en plus des incitations. Même si le Gouvernement propose de nombreuses incitations aux investissements, le suivi est difficile non seulement en raison de la réglementation, mais également

des lacunes de mise en œuvre, qui, si elles sont visibles en Zambie, ne s'y limitent pas. Il s'agit d'un problème commun qui requiert un modèle de réponse que les pays africains pourraient adopter sur le continent.

2.2 Le rôle grandissant des télécommunications : incursions d'Airtel en Afrique

La télécommunication est une des plus grandes industries au monde. Elle est également très compétitive, les entreprises du secteur devant suivre les évolutions rapides de ce qu'on appelle l'Internet des objets. De l'offre hors du fournisseur d'accès à Internet aux services bancaires en ligne, de nouveaux terrains sont en train d'être explorés. Les télécommunications sont vues comme une cause et une conséquence de la croissance économique (Nojiyeza et Muthoka, 2013). Les fournisseurs de services de télécommunication font face à une compétition féroce pour obtenir des parts de marché, qui entraîne souvent une guerre des prix. Une entreprise étrangère essayant de pénétrer un marché intérieur rencontre davantage d'obstacles si le gouvernement a mis en place une réglementation préférentielle qui sert ouvertement ou secrètement les intérêts des prestataires de services nationaux.

Comme dans d'autres industries, le marché africain est vu comme une cible d'investissement importante dans le secteur des services de télécommunication, l'Afrique étant l'une des régions à la croissance économique la plus élevée au monde, avec un dividende démographique florissant. Bharti Airtel est un des géants de la télécommunication en Inde et l'une des 10 plus grandes entreprises de télécommunication au monde (Chen, 2015). Après s'être établie en Inde, l'entreprise a adopté une stratégie de développement consistant à pénétrer sur les marchés de services mondiaux, à commencer par les pays limitrophes du Bangladesh et du Sri Lanka. Krishnakumar, Sethi et Chidambaran (2014) font observer que dans son rapport annuel de 2009, Airtel indique avoir pris la décision dans une stratégie délibérée de se concentrer sur les marchés émergents en Asie et en Afrique. L'entreprise pense que ces marchés continueront d'être des moteurs de croissance dans le domaine des télécommunications. Comptant plus d'un

milliard d'habitants et une télédensité de moins de 30 %, l'Afrique deviendra un marché d'avenir et le prochain moteur de croissance de l'économie mondiale.

Airtel est aujourd'hui présente dans 17 pays africains.

Comme d'autres entreprises avant elle (dans d'autres secteurs), Airtel fait face à des défis majeurs pour entrer sur les marchés africains et y exercer ses activités. Toutefois, dès le début de son expansion, l'entreprise s'est montrée déterminée à s'établir dans les marchés africains, malgré les obstacles qu'elle a dû surmonter et les pertes importantes.

La première mesure concrète prise pour s'établir en Afrique a été une négociation entre Airtel et MTN en Afrique du Sud, un des plus grands prestataires de services de télécommunication en Afrique. Chaque entreprise devait acheter des parts de l'autre, le but à long terme étant de réaliser une fusion complète. L'accord, cependant, n'a pas abouti pour différentes raisons. Un des principaux problèmes rencontrés a été les réglementations contradictoires indiennes et sud-africaines relatives à l'investissement et l'introduction en bourse. Si l'accord s'était concrétisé, Airtel aurait possédé 49 % des parts de MTN, tandis que MTN n'aurait possédé que 36 % d'Airtel. Le Gouvernement sud-africain aurait approuvé l'accord à la condition que MTN conserve son identité sud-africaine et propose un système de double cotation en bourse. Cependant, cette double cotation est interdite par la réglementation indienne. Si l'accord avait vu le jour, cette opération aurait été l'investissement étranger direct le plus important en Afrique du Sud et fait par l'Inde à l'étranger (Krishnakumar, Sethi et Chidambaran, 2014).

Malgré cet échec, Airtel n'a pas abandonné ses ambitions d'entrer sur les marchés africains. En 2010, l'entreprise a entamé des négociations avec Zain, une entreprise koweïtienne, et a acquis ses activités en Afrique pour 10,7 milliards de dollars. Il s'agissait alors de la deuxième acquisition en importance effectuée par une entreprise indienne à l'étranger. Les deux Gouvernements se sont réjouis de cet accord, mais Airtel a dû faire face à de nombreux problèmes après l'acquisition. Un

des problèmes a été la vente des fréquences 3G en Inde, qui a eu lieu en même temps que les négociations de fusion et d'acquisition et a alourdi le fardeau de la dette d'Airtel.

En outre, Airtel a dû investir plus que prévu dans le développement des infrastructures africaines. Outre la mauvaise qualité des infrastructures, le coût des intrants a été plus élevé, ceux-ci devant être importés en raison de l'absence de production locale. Faute de travailleurs qualifiés, les dépenses en main-d'œuvre ont également été plus élevées. De même, l'entreprise a eu plus de difficultés à centraliser ses opérations en Afrique, contrairement à ce qui se passe en Inde (Alden et Verma, 2016).

Les obstacles rencontrés par l'entreprise au Kenya sont particulièrement révélateurs. Au Kenya, le secteur des télécommunications, en particulier les services mobiles, est largement dominé par Safaricom. Un des problèmes auxquels font face les opérateurs téléphoniques concurrents au Kenya a trait aux tarifs d'interconnexion élevés²⁹. Airtel soutient que ces tarifs ont substantiellement retardé son retour sur investissement. Airtel verse environ 40 % de ses revenus à ses concurrents pour connecter ses appels à leurs réseaux (Nojiyeza et Muthoka, 2013). Les entreprises nationales sont contre une baisse du tarif d'interconnexion, qui aurait un effet négatif sur leurs revenus, et pour l'instant, le Gouvernement semble s'en tenir à cette position.

Un autre problème concerne la volatilité des devises dans les pays africains, qui peut entraîner des pertes importantes sur le marché des changes pour Airtel (Ghosh, 2015). Pour compenser une partie de ses pertes, Airtel a dû vendre ses participations dans environ cinq pays africains en 2016, ramenant à 13 le nombre de pays où elle est présente. On s'est donc demandé, en janvier 2017, si Airtel s'apprêtait à quitter les marchés africains. Les représentants d'Airtel ont expliqué que l'entreprise voulait simplement rationaliser ses activités. Airtel a également annoncé un projet d'investissement de 20,8 millions de dollars visant à moderniser les infrastructures et la connectivité

au Malawi (Staff, 2017). L'entreprise a diversifié ses activités en offrant des services bancaires en ligne et même un régime d'assurance en collaboration avec Medensure.

Dans son rapport annuel 2015-2016, Airtel a reconnu les problèmes rencontrés sur le marché africain, mais a maintenu une attitude positive :

Consciente de l'environnement difficile prévalant en Afrique, l'entreprise reste déterminée à améliorer les effets sociaux positifs de ses services et de ses produits. [...] et les perspectives restent incertaines. Néanmoins, Airtel entend persévérer et adopter les changements radicaux nécessaires pour assurer son futur (Bharti Airtel, 2015-2016).

Malgré tous les défis qu'Airtel doit relever dans le marché africain, l'entreprise a réussi à se faire une place. Elle continue de s'employer à pérenniser ses activités en Afrique. Airtel a décrit l'Afrique comme une frontière à conquérir en termes de croissance, mais la résilience seule ne suffit pas. Si la réglementation et les barrières non tarifaires au commerce, comme au Kenya, ne sont pas limitées, le risque de fuite des capitaux pourrait se matérialiser. Airtel est un concurrent sérieux sur le marché africain. Sa nouvelle stratégie pourrait produire des résultats. C'est assurément un enseignement pour les autres entreprises souhaitant investir en Afrique ainsi que pour les pays africains qui veulent attirer davantage d'investissements directs étrangers.

2.3 Établir les bases : Kirloskar en Afrique

L'accès à l'eau est une préoccupation actuelle majeure pour tous les pays en développement, notamment les pays africains. Les questions relatives à l'eau sont transversales et ont une influence directe sur la santé communautaire, l'hygiène, la production agricole, voire l'accès à l'eau potable. La croissance de la population dans ces pays représente également un problème. La densité de population a des incidences sur l'augmentation de la demande en production agricole et la disponibilité de l'eau potable.

²⁹ L'interconnexion est le raccordement entre l'appelant et l'appelé. Ainsi, si un client d'Airtel appelle un client de Safaricom, le coût de connexion de l'appel, facturé par Safaricom, est le tarif d'interconnexion.

S'il est vrai que l'Afrique exporte essentiellement des produits de base et qu'il existe un réel besoin de diversification, il est tout aussi vrai que l'agriculture africaine a un potentiel immense qui demeure inexploité en raison du manque d'infrastructures de base. Les rapports ont permis de dégager de grandes tendances commerciales sur le continent. Outre l'intégration régionale, la numérisation, l'innovation et les énergies renouvelables, entre autres, la « révolution agricole responsable »³⁰ est également considérée comme une priorité, en reconnaissance de la contribution importante de l'agriculture au PIB de l'Afrique. Il est nécessaire de moderniser et de mettre à jour les pratiques agraires et de veiller à ce qu'elles soient durables tout en ayant une production stable d'aliments de base. Cet objectif fait partie intégrante d'autres processus qui se produisent en même temps en Afrique. De la croissance de la population à l'urbanisation rapide, l'accent est de plus en plus mis sur l'accès à la nourriture et à l'eau.

Les changements climatiques ont également de grosses conséquences sur les niveaux de production, comme le montre une étude de la Banque mondiale (Liang, 2008). C'est particulièrement vrai pour ce qui est de la nécessité de développer des installations d'irrigation en Afrique. Les changements climatiques modifieront les cycles de précipitations et donc le stockage de l'eau, ce qui affectera ensuite la disponibilité de l'eau pour la production d'énergie et l'irrigation. Ils auront également des conséquences sur les systèmes de culture et les rendements agricoles (Liang, 2008).

L'irrigation a été reconnue comme un moyen important de garantir la sécurité alimentaire dans la région. C'est dans ce domaine que Kirloskar a joué un rôle majeur. Plus gros fabricant de pompes et de valves en Inde, le groupe est présent en Afrique dans le pompage de l'eau et l'irrigation. Les Ministres de l'agriculture du Ghana, du Swaziland et du Burundi ont également indiqué qu'avec l'appui de l'Inde, leur rendement par hectare est

passé de deux à quatre tonnes, et dans certains cas, de six à huit tonnes. Kirloskar a joué un rôle clé dans la mise à niveau des systèmes de gestion des bassins versants, des mesures de contrôle des inondations et des méthodes de conservation de l'eau en Afrique (CII et Banque indienne d'import-export, 2017b).

L'entreprise a adopté une politique d'adéquation, d'adaptabilité et de faible coût (CII et Banque indienne d'import-export, 2017b.). Elle est très présente en Égypte, au Ghana, au Sénégal et au Soudan et compte deux usines en Afrique du Sud. Dans certains endroits, son nom est synonyme de pompe, preuve de son importance. L'entreprise détient également plusieurs filiales en Afrique.

En outre, Kirloskar s'est diversifiée dans les moteurs à essence et l'hydraulique. Sa présence continue a permis d'accroître la production alimentaire et facilité l'accès à l'eau potable. On le voit dans ses projets de responsabilité sociale, dont le but est d'offrir des systèmes sanitaires et l'eau potable aux Africains. Le projet de Djibouti en est un bon exemple. Kirloskar a également mis en place plusieurs stations de pompage, aidant ainsi à transformer des terres arides en territoires verts. L'entreprise est présente dans divers secteurs agricoles, des plantations de thé à des exploitations de fleurs en passant par des cultures fourragères et a été en mesure de répondre aux besoins de tous ces différents produits agricoles (CII, à paraître).

Kirloskar a appelé à la création de normes correctes. L'entreprise a publiquement appuyé le besoin d'intégration africaine, qui l'aiderait à relier ses différents projets dans toute l'Afrique et à promouvoir la création d'emplois. Si l'entreprise a eu un effet globalement positif, il reste encore beaucoup à faire. À cet égard, de meilleurs investissements et une facilitation du commerce, en particulier de la circulation des biens, peuvent jouer un rôle plus grand et positif.

30 Cette expression fait référence aux Principes pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires, adoptés par le G20 au Sommet de Séoul en 2010.

Conclusion

Le présent rapport illustre les différents facteurs, externes et internes, qui ont des répercussions sur les relations économiques entre le continent africain et l'Inde. De manière générale, le potentiel du commerce et de l'investissement entre l'Afrique et l'Inde est incontestablement plus grand que ce qu'on voit actuellement. Une action ciblée des gouvernements et des régulateurs est nécessaire pour surmonter les obstacles connus. La mauvaise diffusion de l'information engendre une asymétrie de l'information, qui crée des obstacles inutiles au commerce et à l'investissement entre l'Inde et l'Afrique, découlant de la méconnaissance que l'une et l'autre parties ont de leur marché respectif.

Plus précisément, les échanges entre l'Afrique et l'Inde peuvent augmenter si les autorités gouvernementales règlent certains problèmes fondamentaux de manière concertée. Il faudrait d'abord élaborer une réglementation plus simple et plus directe. Même si cet aspect n'est pas traité dans le présent rapport, l'adoption de l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges sera déterminante dans l'élaboration de cette réglementation à l'avenir. Il est également possible de plaider en faveur de normes plus uniformes et donc de la réduction des frais de transaction.

Un autre atout qui n'est pas pris en compte dans le présent rapport est le rôle de la diaspora indienne. Partie importante de la démographie africaine, elle peut être un bon moyen de relier l'Afrique et l'Inde. Les Africains d'origine indienne peuvent servir de passerelle entre les deux, en surmontant

les obstacles linguistiques et la méconnaissance des systèmes locaux.

Il est urgent que les deux parties créent des infrastructures de base pour faciliter le commerce. Il sera difficile pour les entreprises d'investir si les infrastructures de base ne sont pas mises en place, leur absence faisant grimper les coûts d'investissement. Faute d'une plus grande volonté politique et de détermination pour combler les carences nationales, il sera impossible de mettre en place un environnement propice à la réduction des risques d'investissement. Les programmes et la réglementation préférentiels doivent être bien compris pour être pleinement exploités.

Toutes ces recommandations nécessitent une grande volonté politique et des initiatives du secteur privé. Les deux parties doivent avancer ensemble pour que le potentiel commercial entre l'Afrique et l'Inde soit pleinement réalisé. La ZLECA est une condition préalable à un partenariat favorable au développement entre l'Afrique et l'Inde. Elle devrait non seulement soutenir les efforts d'industrialisation et de transformation structurelle en Afrique, mais également renforcer la visibilité et la solidité du marché pour que les entreprises et les investisseurs indiens y accèdent, faisant ainsi de l'Afrique un partenaire de premier plan. La ZLECA peut même jeter les bases d'une intégration plus grande entre l'Afrique et l'Inde, ce qui serait grandement profitable aux deux parties à l'avenir.

Bibliographie

- Abiodun, O., 2016. *What is chasing Airtel out of Africa?* (accessible en ligne à l'adresse : <https://www.linkedin.com/pulse/what-chasing-airtel-out-africa-olubayo-abiodun> (en anglais).
- Anwar, M. A. (2014). Indian Foreign Direct Investment in Africa: A geographical perspective. *Bulletin of Geography. Socio-Economic Series*. No. 26, pp. 35-49.
- Ahmed, F. & Singh, V. K., 2014. An Indian Model of Aid: Rethinking Policy Perspectives. *Procedia - Social and Behavioral Sciences*, volume 157, pp. 196-202.
- Alden, C. & Verma, R., 2016. India's Pursuit of Investment Opportunities in Africa. Dans: A. K. Dubey & A. Biswas, édés. *India and Africa's Partnership: A Vision for a New Future*. Springer, pp. 61-81.
- Ancharaz, V., P. Ghisu et N. Frank (2014). Tanzania: deepening engagement with India through better market access. Issue Paper no 32. Genève : Centre international pour le commerce et le développement durable.
- Banque africaine de développement, Organisation de coopération et de développement économiques, Programme des Nations Unies pour le développement, 2016. *Perspectives économiques africaines 2016 : Villes durables et transformation structurelle*, Paris : OCDE.
- Balasubramanyam, V. N. (2015). China and India's Economic Relations with African Countries – neo-colonialism eastern style? *Journal of Chinese Economic and Business Studies*, vol. 13, No. 1, pp. 17-31.
- Bharti Airtel, Rapport annuel 2015-2016. Bharti Airtel. En anglais.
- Banque indienne d'import-export (2016). *Focus Africa: Enhancing India's Engagements with Southern African Development Community (SADC)*. Banque indienne d'import-export.
- Broadman, H. G., 2008. China and India Go to Africa - New Deals in the Developing World. *Foreign Affairs*, 87(2), pp. 95-109.
- Centre du commerce international (2015). *India's duty free tariff preference scheme for LDCs: A Business Guide*. Document technique. Genève : Centre du commerce international:Genève
- Chakrabarti, S. & Ghosh, I., 2014. FDI in Africa: A Comparison of the Indian and Chinese Experience. *Procedia: Social and Behavioral Sciences*, pp. 340-352.
- Choi, H. J., 2009. Technology Transfer Issues and a New Technology Transfer Model. *The Journal of Technology Studies*, pp. 49-57.
- Confédération de l'industrie indienne, *Project Implementation by Indian Companies in Africa*. À paraître.
- Confédération de l'industrie indienne et Organisation mondiale du commerce, 2013. *India - Africa: South- South - Trade and Investment for Development*. Genève: OMC.
- Confédération de l'industrie indienne et Banque indienne d'import-export, 2016. *11th India- Africa Project Partnership: Reinvigorating Partnerships, Strengthening Ties*, New Delhi.
- Confédération de l'industrie indienne et Banque indienne d'import-export, 2017. *12th CII-EXIM Bank Conclave on India-Africa Project Partnership: Post Event Report*, New Delhi: CII-EXIM Bank.
- Confédération de l'industrie indienne et Banque indienne d'import-export, 2017. *12th CII-EXIM BANK Project Partnership - Background Note*. New Delhi.
- Chen, L. (2015). The world's largest telecom companies: China Mobile beats Verizon, AT&T again. *Forbes*, 1^{er} juin 2015. Accessible à l'adresse : www.forbes.com/sites/liyanchen/2015/06/01/the-worlds-largest-te

lecom-companies-china-mobile-beats-verizon-att-again/#698490641b48.

Commission économique pour l'Afrique (CEA) (2013). *Coopération Afrique-BRICS : Incidences pour la croissance, l'emploi et la transformation structurelle en Afrique*. CEA, Addis-Abeba.

_____ (2015). *Rapport économique sur l'Afrique 2015 – L'industrialisation par le commerce*. CEA, Addis-Abeba.

_____ (2016a). *Innovation, compétitivité et intégration régionale*. CEA, Addis-Abeba.

_____ (2016b). *Politiques d'investissement et traités bilatéraux d'investissement en Afrique : Conséquences pour l'intégration régionale*. CEA, Addis-Abeba.

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) (2013). *Rapport sur l'investissement dans le monde 2013*. Genève : CNUCED.

_____ (2016). *Rapport sur l'investissement dans le monde 2016 : Nationalité des investisseurs : enjeux et politiques*. Genève : CNUCED.

Consumer Unity and Trust Society (2014). *Indian Investments in Mining and Agriculture in Africa: impact on Local Communities*. Jaipur, India: Consumer Unity and Trust Society International.

Deloitte (2013). *Enhancing Manufacturing competitiveness in South Africa*, Deloitte Touche Tohmatsu, Ltd.

Dube, M. (2013). *Donors versus investors in Southern Africa infrastructure development. PERISA Case Study 1*. Johannesburg, Afrique du Sud: Maastricht SAIA.

Dube, M.(éd.) (2016). *India and Africa's Partnership: A Vision for a New Future*. New Delhi: Springer.

Ernst et Young (2013). *Doing Business in Africa: From Strategy to Execution*. EYGM Africa.

Farrell, S. (2016). *France demands an end to TTIP talks*. *The Guardian*, 30 août. Accessible à

l'adresse : www.theguardian.com/business/2016/aug/30/france-demands-end-to-ttip-trade-talks-matthias-fek.

Fonds monétaire international (2015). *Enquêtes coordonnées sur les investissements directs (mise à jour du 12 août 2015)*. Accessible à l'adresse : <http://data.imf.org/CDIS>.

Fonds monétaire international (2016a). *Perspectives économiques régionales en Afrique subsaharienne : Une croissance à plusieurs vitesses*, Washington, D.C. : FMI.

Fonds monétaire international (2016b). *Perspectives de l'économie mondiale. Octobre 2016 : Demande modérée- Symptômes et remèdes*. Washington, D.C. : FMI.

Fonds monétaire international (2017). *Mise à jour des Perspectives de l'économie mondiale*. Washington, D.C.: FMI.

Forum for Indian Development Cooperation and Research and Information System for Developing Countries (2015). *India-Africa Partnership towards Sustainable Development*. New Delhi: Forum for Indian Development Cooperation and Research and Information System for Developing Countries.

Ghosh, S. (2015). *Five years on, Airtel's Africa business still off target*. *Live Mint*, 8 juin. Accessible à l'adresse : www.livemint.com/Companies/5B-NrEASu52s5ISKj7WWJMP/5-years-on-Airtels-Africa-business-still-off-target.html.

Institute for Global Dialogue (s.d.) *CUTS TDP Project Case Study: The Clothing Industry in South Africa*, Johannesburg, Afrique du Sud.

Kareem, I.O. (2016). *The trade effects of Africa-India trade agreements*. *Journal of Asian and African Studies*, vol. 1, no 18, pp. 1-17.

KPMG et Confederation of Indian Industry (CII). 2015. *India and Africa: Collaboration for Growth*. New Delhi: KPMG.

Kragelund, P. (2011). *Back to BASICS? The rejuvenation of non-traditional donor's development coo-*

- peration with Africa. *Development and Change*, vol. 42, no 2, pp. 585-607.
- Krishnakumar, D., Sethi, M., et Chidambaran, N. (2014). Foreign direct investment and strategic partnerships: cross border acquisitions between India and Africa. *Procedia: Social and Behavioral Sciences*, vol. 157, pp. 45-54.
- Liang, Z.Y. (2008). *Africa Infrastructure Country Diagnostic: Irrigation Investment Needs in sub-Saharan Africa*. Washington, D. C. : Banque mondiale.
- Lucey, A. et C. G. Makokera (2015). *Deepening South Africa-India private sector relations*. Institute for Security Studies ISS Paper 284. Accessible à l'adresse : http://www.fahamu.org/resources/PaperSA_India_privatesector_rlations.pdf.
- Lunogelo, H. B. et S. Baregu (2013). Indo-Africa relationship: opportunities for technology transfer between India and African countries. Erf Discussion Paper no 52. Dar es-Salaam: Economic and Social Research Foundation.
- Management (2010). African venture: promises and pitfalls of Bharti's deal with Zain. *Knowledge@Wharton*, 25 February. Accessible à l'adresse : <http://knowledge.wharton.upenn.edu/article/african-venture-promises-and-pitfalls-of-bhartis-deal-with-zain/>.
- Mathew, T. (2014). Africa 2020: An Indian perspective. *Procedia: Social and Behavioral Sciences*, Vol. 157, pp. 118-127.
- Mevel, S., et others (2013). The African growth and opportunity act: an empirical analysis of the possibilities post-2015. Report of ECA and Africa Growth Initiative at Brookings Institution. Addis-Abeba: CEA.
- Mevel, S. et M. Mathieu (2016). Emergence of the mega-regional trade agreements and the imperative for African economies to strategically enhance trade-related South-South Cooperation. Document soumis, accepté et présenté à la 19e Conférence annuelle sur l'analyse économique mondiale, Washington DC, du 15 au 17 juin 2016.
- Naidu, K. B. (2015). Bharti Airtel - To Africa and Back. DNA India, 28 juillet. Accessible à l'adresse : <http://www.dnaindia.com/money/column-bharti-airtel-to-africa-and-back-2108809>.
- Nayyar, R. et P. Aggarwal, P. (2014). Africa-India's new trade and investment partner. *International Journal of Scientific and Research Publications*, vol. 4, Issue 3, pp. 1-8.
- Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique (s.d.). *Infrastructure Development within the context of Africa's Cooperation with New and Emerging Development Partners*. Accessible à l'adresse : <http://www.un.org/africarenewal/sites/www.un.org.africarenewal/files/Infrastructure%20Development%20within%20the%20Context%20Of%20Africa%E2%80%99s%20Cooperation%20With%20New%20and%20Emerging%20Development%20Partners.pdf>.
- Nienabar, M. (2016). Tens of thousands protest in Europe against Atlantic free trade deals. Reuters. 17 septembre 2016. Accessible à l'adresse : www.reuters.com/article/us-eu-usa-ttip-idUSKCN11N0H6.
- Nojiyeza, S. et J. Muthoka (2013). Barriers to entry of Kenya's telecommunication industry: Is there a market slice for new entrants? *Journal of Management and Administration*, vol. 11, no 1, 2013, pp. 136-196.
- Ormondi, D. (2017). Why China and India benefit more from Agoa than Kenya. *Standard Media*, 5 février 2017. Accessible à l'adresse : <https://www.standardmedia.co.ke/business/article/2001228263/why-china-and-india-benefit-more-from-agoa-than-kenya>.
- Paul, A. (2014). Indian foreign direct investment: a way to Africa. *Procedia- Social and Behavioral Sciences*, vol. 157, pp. 183-195.
- Pradhan, J. P. (2008). Rise of Indian outward FDI: What implications does it hold for host developing countries? *Economics: Theory and Practice. New Era*, Jul-Dec, No. 29, pp. 9-49.

Programme commun des Nations Unies sur le VIH / sida (ONUSIDA) (2016). Rapport sur les lacunes de la prévention (2016). Genève: ONUSIDA.

PwC and Federation of Indian Chambers of Commerce and Industry (2016). *India-Africa Partnership in Agriculture: Current and Future Prospects*. PwC India.

Qadri, A., et R. Singhal (2014). Development and diplomacy through lines of credit. ORF Occasional Paper #53. Accessible à l'adresse : <http://www.orfonline.org/research/development-and-diplomacy-through-lines-of-credit-achievements-and-lessons-learn/>.

Quadir, F. (2013). Rising donors and the new narrative of 'South-South' cooperation: what prospects for changing the landscape of development assistance programmes. *Third World Quarterly*, vol. 34, no 2, pp. 321-338.

Research and Information System for Developing Countries, Economic Research Institute for ASEAN and East Asia, and Institute of Developing Economies Japan External Trade Organization (2017). *Asia-Africa Growth Corridor – Partnership for sustainable and innovative development. A vision document for the African Development Bank Meeting, Ahmedabad, India, 22-26 mai 2017*. Accessible à l'adresse : <http://www.eria.org/Asia-Africa-Growth-Corridor-Document.pdf>.

Scharwatt, C. et C. Williamson (2015). Mobile money crosses borders: new remittance models in West Africa. GSMA. Accessible à l'adresse : https://www.gsma.com/mobilefordevelopment/wp-content/uploads/2015/04/2015_MMU_Mobile-money-crosses-borders_New-remittance-models-in-West-Africa.pdf.

Staff, M. (2017). Airtel Malawi invests US\$ 20.8 million to upgrade network quality. *Africa Outlook Magazine*, 13 février. Accessible à l'adresse : <http://www.africaoutlookmag.com/news/airtel-malawi-invests-us208-million-to-upgrade-network-quality>.

Taylor, I. (2012). India's rise in Africa. *International Affairs*, vol. 88, no 4, pp. 779-798.

_____ (2016). India's Economic Diplomacy in Africa. In: A. K. Dubey and A. Biswas (éds.) *India and Africa's Partnership*. New Delhi: Springer.

The Africa Report (2013). Asian companies naive to African challenges. [En ligne] Accessible à l'adresse : www.theafricareport.com/News-Analysis/asian-companies-naive-to-african-challenges.html.

Wanzala, J. (2016). Irrigation on rise in Africa as farmers face erratic weather. *Thomson Reuters Foundation*. 9 September. Accessible à l'adresse : <https://www.reuters.com/article/us-africa-irrigation-farming/irrigation-on-rise-in-africa-as-farmers-face-erratic-weather-idUSKCN11F2DT>.

Organisation mondiale du commerce (OMC) (2017). Profils de pays : Zambie. Disponible sur http://stat.wto.org/CountryProfiles/ZM_e.htm. En anglais.

Organisation mondiale du commerce (OMC) et Confederation de l'industrie indienne (CII) (2013). *India-Africa: South-South trade and investment for development*. Accessible à l'adresse : www.wto.org/english/tratop_e/devel_e/a4t_e/global_review13prog_e/india_africa_report.pdf.



Nations Unies
Commission économique pour l'Afrique



Centre africain pour les politiques commerciales
Commission économique pour l'Afrique
Avenue Menelik II, B.P. 3001, Addis-Abeba (Éthiopie)
E-mail: luke@un.org • www.uneca.org/atpc



Confederation of Indian Industry

Confederation of Indian Industry
The Mantosh Sondhi Centre
23, Institutional Area, Lodi Road,
New Delhi - 110 003 (India)
E-mail: tradepolicy@cii.in • Web: www.cii.in